

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

REVUE

DE

MONTREAL

LES

Canadiens de l'Ouest^(*)

XI

On pourrait peut-être contester à M. Tassé le droit qu'il s'arroge de placer Louis Vital Baugy parmi les Canadiens de l'Ouest. Ainsi que bien d'autres Louisianais, cet homme vraiment remarquable était d'origine canadienne ; mais la Louisiane peut à juste titre

(*) *Les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé, Montréal, 1878, Compagnie d'imprimerie canadienne, 1872, 2 vols in-8, xxxix, 717 pp., 21 portraits et gravures. — Voir les numéros de juillet, p. 390 ; d'août, p. 486 ; de novembre et décembre, p. 624 (1878) ; de février (1879), p. 81 ; de mars, p. 223 ; d'avril, p. 263 ; de juillet et août, p. 574 ; de septembre, p. 577 ; de novembre et décembre, p. 737 ; de février (1880), p. 118.

le réclamer, puisque, comme lui-même, son père, Joseph Baugy, était né sur les bords du Mississippi.

Cependant la cause que nous défendons sur les bords du Saint-Laurent et des grands lacs, n'est-elle pas la même que celle des Louisianais et des Acadiens ? N'y a-t-il pas une incontestable solidarité entre ces trois grandes branches de la race française en Amérique ? Cette solidarité, Baugy l'a toujours très bien comprise et l'a même proclamée en plusieurs circonstances ; c'est pourquoi l'espace que notre auteur a consacré à la biographie de cet homme politique éminent fût-il encore plus considérable, nous ne serions pour notre part nullement disposé à lui faire la moindre chicane à ce sujet.

Le chef de la famille au Canada, François Baugy, s'y était établi dès 1638. Les Baugy s'étant multipliés à Beauport, quelques-uns transportèrent leurs pénates dans la région de Montréal, qui du reste, pour une très grande partie, s'est peuplée par l'émigration du district de Québec (1).

Joseph Baugy, l'aïeul de celui qui nous occupe, avait quitté les Cèdres pour aller se fixer à Kaskaskia, on ne sait trop en quelle année. Les villages de Kaskaskia, Cahokia, Saint-Philippe, Prairie-du-Rocher, et Fort Chartres, avaient été peuplés par des Canadiens avant cette époque. Vers 1786 il alla s'établir dans le territoire de l'Arkansas et y fit deux étapes. L'endroit de la seconde a reçu le nom de *Baugy's Depot*, et a maintenant une certaine importance.

Il avait épousé à Kaskaskia une créole du nom de Placy, et l'aîné de ses enfants fut envoyé à la Nouvelle-Orléans pour y faire son éducation.

L'Espagne était alors en possession de la Louisiane. On sait que Louis XV la lui avait cédée (1763), qu'elle fut rétrocédée à la France par le traité de Saint-Ildefonse (1800) et vendue par Bonaparte aux Etats-Unis (1803).

L'école à laquelle avait été placé le jeune Baugy avait été fondée par le gouvernement espagnol, désireux de se concilier ses nouveaux sujets. On avait attaché aux études certains privilèges, et

(1) Il n'y a pas de noms du district de Québec qu'on ne retrouve point dans le district de Montréal ; tandis que certains noms de Montréal,—ceux de *Archambault* et de *Ouimel*, par exemple,—jusqu'à tout dernièrement ne se trouvaient pas dans la région de Québec.

le jeune homme, s'étant distingué, devint secrétaire du gouverneur Moralès. Sous le régime américain il remplit diverses autres fonctions et fut élu membre de la législature du Missouri.

Son fils Louis Victor n'avait donc qu'à marcher sur ses traces ; mais sa noble ambition se porta encore plus loin. Elle lui fit quitter le négoce où il s'était engagé, pour étudier la profession d'avocat. Le mémorandum qu'il laissa à sa mère montre de quelle idée fixe il était possédé, et ce que peut une volonté ferme aidée du talent.

« Sainte-Geneviève, 16 janvier 1812.

« Je quitte aujourd'hui le toit paternel sous les soins de M. William Shannon, un vieil ami de mon père, pour me rendre à Kaskaskia, afin d'étudier la loi dans le bureau du juge Pope. Mon instruction est fort restreinte, mais je suppléerai à ce qui me manque par un travail assidu.

« Je suis décidé de tenter cette épreuve, et j'ai l'intention de retourner dans l'Etat où je suis né, pour y pratiquer la loi, si je puis me faire admettre au barreau. Je veux en même temps faire des efforts pour devenir sénateur des Etats-Unis pour mon Etat, dussé-je n'arriver à mon but que lorsque j'aurai soixante ans. Je prie Dieu qu'il me donne la persévérance nécessaire. Je communique cet écrit à ma mère, et je le lui donne pour le conserver. Que Dieu me soit en aide !

LOUIS VITAL BAUGY. »

Baugy n'a pas été seulement avocat et homme politique. Avec cette flexibilité d'esprit qui est propre à notre race, avec cette versatilité qui s'impose pour bien dire aux hommes de notre continent, surtout dans les établissements nouveaux, il a été de plus tour à tour militaire, instituteur, fonctionnaire et industriel.

Tandis qu'il faisait ses études de droit et apprenait en même temps le latin de l'abbé Condamine, curé de Kaskaskia, la terrible guerre soulevée par le Faucon-Noir éclata, et le jeune étudiant offrit ses services, qui furent acceptés. Il forma partie de la brigade du général Henry, dans laquelle servit aussi comme simple soldat un futur président, Abraham Lincoln. Celui-ci avait-il, comme Baugy, une idée fixe, ou du moins le pressentiment de son étrange destinée, un soupçon qu'il portait dans sa giberne plus que le bâton de maréchal, la présidence d'une république de plus de quarante millions d'hommes ? Nul ne le sait ; mais le futur président et le futur sénateur assistèrent à deux

batailles sanglantes, et Baugy, nous assure M. Tassé, fut témoin de la capture du redoutable chef sauvage.

Appliquant le précepte *cedant arma togae*, de suite après la guerre il reprit ses études de droit et de latin, et alla bientôt compléter les premières à l'Université transylvanienne, au Kentucky. Afin de se procurer les moyens pécuniaires nécessaires pour terminer ses cours, il se fit quelque temps instituteur. Admis au barreau, il s'établit à Saint-Louis de préférence à la Nouvelle-Orléans : c'était déjà faire preuve d'un excellent coup d'œil. A la Nouvelle-Orléans, il eût été perdu dans la foule ; à Saint-Louis, il devait grandir en même temps que cette cité, dont il avait su deviner l'avenir.

En 1840, cinq ans après son admission au barreau, il était élu membre de la législature du Missouri. Comme avocat, il avait une clientèle considérable et très lucrative ; comme homme public il était déjà extrêmement populaire ; mais le soin de sa fortune l'obligea, pendant une dizaine d'années, de faire passer l'exercice de sa profession avant les luttes de la politique.

En 1852, il donna cependant une preuve très éclatante de son dévouement au parti qu'il avait épousé. Ce parti était celui qui, aux Etats Unis, par une assez bizarre interversion, porte le nom de démocrate, tout en ayant les vues et les doctrines les plus rapprochées de celles du parti qu'on appelle ici conservateur.

Benton, qui s'était acquis une si grande renommée comme sénateur, mais qui en même temps s'était aliéné une fraction considérable du parti démocrate, posa sa candidature dans un des comtés du Missouri, pour l'assemblée législative de cet Etat. Baugy fut choisi pour son adversaire, et à force de talent, de courage, d'énergie et de persévérance, il se tira avec honneur de cette lutte par trop inégale contre un des hommes les plus marquants de toute l'Union. C'était un fameux pas dans la voie qui devait le conduire au but de ses aspirations, que d'avoir ainsi combattu avec tant de courage contre un des sénateurs les plus renommés par ses talents et son éloquence, et d'avoir rendu pendant quelque temps la victoire incertaine.

Il avait perdu, il est vrai, dans cette lutte, le siège qu'il occupait pour une autre division électorale ; mais deux ans plus tard il fut récompensé par une nouvelle élection, qu'il n'obtint pas cependant sans un combat opiniâtre.

Les partis étaient alors si divisés et fractionnés, que la légis-

lature ne put faire le choix d'un sénateur et que le Missouri demeura deux ans sans représentant au sénat.

Ce fut vers cette époque que Baugy s'occupa de métallurgie, sans aucun profit, il est vrai, pour lui-même, mais en conservant la satisfaction d'avoir donné l'élan à l'exploitation des richesses minières de son pays. Dès 1848, il avait acheté avec d'autres capitalistes la fameuse montagne de fer connue sous le nom de *Pilot-Knob*. Le représentant, l'orateur vinrent alors en aide à l'industriel, au spéculateur. Le discours qu'il prononça pour obtenir un subside en faveur de l'*Iron Mountain Railway* fit sensation, et fut distribué à dix mille exemplaires par ordre de la législature.

Ce fut aussi lui qui indiqua l'importance des terrains carbonifères du Missouri; qui engagea ses concitoyens à les exploiter, et démontra la possibilité de fabriquer le fer dans cette région, à l'aide du combustible qui, là comme en Angleterre, se trouve placé providentiellement dans le voisinage de ce métal. Une conférence publique qu'il donna sur cet important sujet, rendit un véritable service à ses concitoyens et fut appréciée comme elle le méritait. Pour lui-même, il fit des pertes énormes, dont il ne put se relever qu'à force de travail et de persévérance.

Pour comble de malheur, la guerre de *sécession* vint le forcer à renoncer temporairement au barreau; car il ne jugea pas à propos de prêter un nouveau serment que l'on exigea des membres de cette profession. Une sorte de terreur régnait alors dans l'Ouest; le parti démocrate était, pour bien dire, écrasé par le parti républicain. Ne pas appartenir à celui-ci, c'était être un conspirateur *sudiste*, c'était ne pas être l'ami de César. Or César, en ces temps-là, c'était Abraham Lincoln; et peu s'en fallut que Baugy ne fût arrêté et emprisonné dans l'intérêt de son ancien compagnon d'armes. C'est qu'il avait posé sa candidature aux élections pour le congrès sans aucun espoir de réussite, mais uniquement pour relever le courage des démocrates. Ses discours furent de la plus grande vigueur et remarquables par une audace très dangereuse dans les circonstances.

Le nouveau César eut le sort de l'ancien, et celui qu'avaient épargné les fleches et les balles des sauvages tomba devant le revolver de Booth, comme le grand Jules sous le poignard de Brutus. Le successeur d'Abraham Lincoln, le président Johnson, crut de bonne politique d'offrir à Baugy le poste important de commissaire des affaires des sauvages. Celui-ci accepta cette charge

difficile et s'en acquitta pendant quelque temps à son grand honneur et au grand profit de ce département, qui n'avait pas vu depuis bien des années un chef si habile, si laborieux et surtout si intègre. On voit par ce qui s'est passé dernièrement, qu'entre tous les bureaux, celui-là est l'officine la plus active pour les tripotages politico-financiers. En se laissant caser dans cette situation importante, Baugy s'éloignait du but de son ambition. Y avait-il renoncé ou n'avait-il fait qu'ajourner la partie à des jours meilleurs ?

Heureusement pour lui, dans tous les cas, la majorité républicaine du sénat, moins intelligente que le président et aveuglée par l'esprit de parti, qui n'en fait jamais d'autres, refusa de ratifier sa nomination, se doutant peu qu'elle lui ouvrirait par là les portes de l'auguste assemblée. Cela se passait en 1867, et six ans plus tard Baugy était enfin sénateur et recevait la récompense de sa persévérance et de ses longs services.

Il avait à peu près l'âge qu'il avait fixé comme le délai le plus long dans la note prophétique que nous avons reproduite. Sans doute il ne s'était pas dit : être sénateur et mourir ! Mais la Providence l'avait dit pour lui. Il ne put jouir que pendant quatre années à peine de ce qui avait été l'ambition de toute sa vie.

M. Tassé venait de terminer cette biographie, à laquelle il avait mis un soin tout particulier ; il venait de prédire au premier représentant de notre race dans le sénat des Etats-Unis de plus grands succès, lorsqu'il apprit la nouvelle de sa mort, arrivée le 20 septembre 1877. Il n'eut que le temps d'en informer ses lecteurs dans un douloureux post-scriptum (1).

Cette mort est d'autant plus regrettable que déjà le sénateur du Missouri s'était distingué en plusieurs circonstances, qu'il avait traité avec habileté plusieurs de ces questions pratiques, canaux, chemins de fer, tarif, finances, etc., qui sont considérées comme l'apanage exclusif de la race anglo-saxonne, ce qui ne l'avait pas empêché de tenir haut et ferme le drapeau de ses croyances politiques et religieuses.

(1) L'évêque de Saint-Louis, Mgr Ryan, officia aux funérailles de Baugy et son confesseur, l'abbé Tallon, prononça son oraison funèbre. Des hommes politiques de toutes les parties des Etats-Unis y assistaient.

Baugy laisse un fils, le colonel Baugy, une fille mariée à M. Noonan, et un frère, Richard Baugy. Sa femme, qui lui survit, était aussi d'origine canadienne ; elle appartenait à une famille de riches négociants de Saint-Louis, les Pratte. Sa mère, qui était aussi d'une famille canadienne, avait 89 ans à l'époque où écrivait M. Tassé, et jouissait de toutes ses facultés.

M. Tassé donne plusieurs extraits de ses discours, qui lui font le plus grand honneur.

Dans une de ces occasions où il défendait avec tant d'énergie les droits des Etats contre les empiétements du gouvernement central, il s'éleva à des considérations de la plus haute portée, et fit une comparaison aussi hardie qu'ingénieuse entre le système du monde et la constitution des Etats-Unis. Après avoir fait allusion aux étoiles semées sur le drapeau américain :

« Les astronomes nous assurent, dit-il, que le système solaire dont notre planète fait partie ne maintient son existence et son admirable harmonie que par un sage équilibre de forces matérielles. Un peu plus de mouvement centrifuge et les planètes, les étoiles iraient se perdre dans des espaces infinis, dans une obscurité éternelle ; tandis qu'une augmentation de force centripète détruirait les mondes en nous rapprochant trop du foyer principal de la chaleur du soleil. La terre est comme l'un des Etats de notre république. Le gouvernement fédéral est le soleil de notre système politique. Si nous nous approchons trop de son centre d'attraction, ses feux nous consumeront ; d'un autre côté, si nous voulons nous en écarter entièrement, nous irons disparaître dans une obscurité complète

« Des politiciens mal avisés voudraient pourtant faire des Etats américains de simples satellites, des mondes froids, arides, inhabitables, réfléchissant une lumière empruntée. »

Sans doute que tout n'est point parfait dans cette comparaison, mais elle fait voir un esprit cultivé et qui sait au besoin planer dans les régions supérieures.

Dans une autre occasion il défendit vigoureusement le *Syllabus* et l'Encyclique de Pie IX, que l'on avait trainés dans une discussion au sujet de l'instruction publique, ce champ clos favori des luttes politico-religieuses dans notre siècle.

Enfin dans une grande assemblée des anciens colons du Missouri tenue à Saint-Louis en 1874, il rappela tous les services que les Canadiens avaient rendus à la civilisation aux Etats-Unis, nomma plusieurs des pionniers dont nous venons d'étudier l'histoire et termina par ces belles paroles :

« Lorsque j'ai été élu sénateur, j'ai senti que la mesure de mon ambition était pleine, et que le rêve d'une longue vie allait se réaliser. Aussi ai-je éprouvé un profond sentiment de reconnaissance envers la génération actuelle, qui a choisi dans mon humble

personne un descendant des premiers chasseurs et colons de cette partie du nouveau monde.

« Aussi, au nom de mes ancêtres, les anciens chasseurs de l'Ouest, qui ont laissé dans mon cœur et dans mon âme un souvenir vivace de leurs humbles et primitives vertus, je remercie la génération présente de ce grand acte de générosité envers l'un de leurs descendants. »

Du reste, l'homme qui s'exprimait ainsi a montré en maintes circonstances qu'il était resté fidèle à la foi et à la nationalité de ses ancêtres.

Lorsqu'il visita le Canada, il y a quelques années, il admira le soin jaloux avec lequel nous conservions nos traditions nationales. Forcé de parler l'anglais dans des réunions où il était presque seul de sa race, il n'a jamais dédaigné, comme tant d'autres, la langue française ; il a su la conserver à son foyer domestique et il se piquait de la parler purement, comme on parle sa langue maternelle. « Ceux de nos compatriotes, ajoute M. Tassé, qui ont pu l'entendre au sénat de Washington, n'ont pu s'empêcher de remarquer que son accent trahissait son origine. »

Cet homme remarquable ne s'est donc pas laissé éblouir par les succès, pas plus qu'il ne s'est laissé abattre par les revers. Il a conservé ces deux choses, qui sont tout l'homme : la foi religieuse et la foi nationale. Il a donné un grand exemple, une sévère leçon, non seulement à tant de Canadiens émigrés et dispersés sur la surface de l'Amérique, qui renient jusqu'aux noms de leurs pères et s'affubient ou se laissent affubler de sobriquets anglais ridicules, mais encore à tant d'autres, moins excusables, qui, ici-même, cherchent, pour de vils motifs, à se dépouiller et à dépouiller leurs enfants du plus noble des héritages.

P. C.

—A continuer.

ERRATA ET CORRIGENDA.

Dans le dernier article sur les *Canadiens de l'Ouest* :

P. 126, note, au lieu de *Saline*, lisez : *Salins*.

P. 127, 4^{me} alinéa, au lieu de *Lévis*, lisez : *Lewis*.

P. 129, au lieu de *Los Angelos*, lisez : *Los Angeles*.

P. 130, 5^{me} alinéa, retranchez « Washington Irving » et les mots suivants jusqu'à la fin de la phrase. Cette phrase de M. Tassé,

« Washington Irving s'est amusé à décrire les incidents de son long pèlerinage à Astoria » nous avait mis momentanément sous une fausse impression. Nous n'avions pas remarqué qu'elle s'appliquait à un voyageur nommé plus haut. Il nous a suffi de quelques instants de réflexion en nous relisant — mais trop tard pour nous corriger dans la même livraison, — pour nous rappeler qu'*Astoria* avait été écrit entièrement sur des documents et des conversations.

P. 131, 4^{me} alinéa, retranchez tous les mots après *Vancouver*, jusqu'à la fin de la phrase.

LA

QUESTION SOCIALE

AUX ETATS-UNIS

ET

LA CONDITION DES OUVRIERS DES MANUFACTURES ⁽¹⁾

IV

Quelles sont donc les causes du grand changement apporté dans la condition des ouvriers de l'industrie manufacturière aux Etats-Unis ?

Elles sont complexes et tiennent à la fois à la situation politique, au régime économique, à l'état moral et religieux du pays.

Les peuples modernes eussent été trop heureux, s'ils eussent profité dans la paix et dans l'ordre de l'accroissement de richesse que les grandes inventions mécaniques acquises depuis un siècle leur ont apporté. Mais ils semblent avoir pris à tâche de le détruire par des guerres bien plus meurtrières que celles des âges passés et par des spéculations folles, qui engloutissent en quelques jours les fruits d'années entières d'épargne.

M David Wells, l'éminent économiste américain que nous avons déjà cité plusieurs fois, a tracé un tableau saisissant de ces destructions de richesse :

« Depuis 1860 les dettes publiques du monde entier, généralement occasionnées par la guerre, se sont accrues d'une somme qui dépasse 10 milliards de dollars (plus de 51 milliards de francs); au moins une somme égale prise sur les produits annuels du travail a été employée en dépenses improductives; enfin une troi-

(1) Voir la *Revue de Montréal* de nov. et déc. 1879.

sième somme de même importance représenterait probablement le capital engagé dans des entreprises industrielles qui n'ont donné aucun résultat lucratif et ont même abouti à la faillite (1).

Les Etats-Unis figurent pour une large part, pour un tiers au moins, dans cette statistique de la folie destructive de notre temps.

Plus heureux que les peuples européens, les maux de la guerre ne se perpétuent pas pour les Américains dans un effectif militaire qui enlève au pays la dîme de ses produits et retient dans une oisiveté démoralisante l'élite de sa jeunesse.

Après quatorze années de paix, ils auraient actuellement reconstitué les capitaux détruits dans les luttes gigantesques de la guerre de la sécession. Malheureusement, un désordre financier considérable règne dans certains Etats, et l'on s'est habitué dans tous à dépenser d'une façon permanente en travaux de luxe, en subventions scolaires, en mécanismes administratifs, à peu près les mêmes sommes que l'on avait levées à titre extraordinaire pendant la guerre. L'exagération de la taxation locale est signalée par tous les économistes américains comme une des causes qui empêchent le pays de recouvrer sa prospérité ancienne (2). Elle neutralise tous les effets de la bonne administration des finances de l'Union.

En effet le poids des impôts, quelque assiette qu'on lui donne, finit toujours, au bout d'un certain temps, par retomber sur la

(1) *North-American Review*.

(2) Un exemple frappant de l'augmentation insensée des dépenses municipales est donné dans le *Journal of social Science*, n° IX. La ville de Springfield dans le Massachusetts avait, en 1861, une population de 15 000 habitants et un budget de 66 000 dollars : en 1875, avec 30 000 habitants, elle dépensait 781 000 dollars ! Le fait n'a rien d'anormal, et beaucoup de villes américaines ont déjà réduit les intérêts de leurs dettes ou suspendu leurs paiements. Cette exagération insensée des dépenses locales est causée par le grand nombre des électeurs qui, ne ayant pas de taxes directes (les seules que les localités puissent établir), s'imaginent faire porter exclusivement aux classes riches le poids de l'impôt. Une réforme du suffrage universel paraît le seul remède possible, et l'on peut déjà signaler un pas fait dans cette voie. En 1877 la législature de New-York a élaboré une nouvelle charte pour l'administration de la ville de New-York, par laquelle il est créé à côté du maire et du conseil des *aldermen*, un conseil des finances spécial, nommé exclusivement par les imposables et investi du pouvoir de voter les taxes et de contrôler toute l'administration financière. Voy. *Annuaire de législation étrangère*, 7^e année, p. 798-406.

masse populaire, à la fois en rendant les conditions de la vie plus chères, et en diminuant la fécondité du travail. Les capitaux en gagés sous forme d'usines ou d'améliorations foncières en subissent aussi la charge; mais les capitaux mobiliers y échappent en grande partie, soit en fuyant un pays inhospitalier, soit par l'élévation du taux de l'intérêt. Quoi qu'on fasse, il ne peut pas y avoir d'amélioration du sort des classes ouvrières avec un budget élevé; cela est vrai des républiques européennes comme des villes américaines, qui s'abandonnent aux décevantes illusions qu'offre aux démocraties le développement des services publics et des dépenses dont ils sont la cause.

Le luxe, l'*extravagance* des dépenses privées, ainsi que disent les Anglais, est aussi grand dans la plupart des familles que dans la vie publique.

Le prix de tous les objets manufacturés a en vain baissé considérablement, les désirs de toute sorte ont augmenté dans des proportions plus grandes encore. Les respectables rédacteurs du *Catholic quarterly Review* signalent, comme une des causes les plus sérieuses de la souffrance des classes ouvrières, le goût insensé pour les riches vêtements, pour les étoffes de soie, les plumes et les rubans, qui s'est emparé des femmes de la classe ouvrière. « Nous avons accru dans ce pays le pouvoir de production comparativement à un effort donné au moins de 15 par cent et peut-être de 20 par cent, dit M. David Wells avec la précision d'un statisticien, mais dans la même période nous avons accru le coût de la vie pour les masses jusqu'à une proportion de 30 à 50 par cent (1). »

On jugera mieux encore de l'état d'esprit des ouvriers américains par cette lettre d'un simple maçon, que reproduit le Rapport du bureau des statistiques du Massachusetts pour 1879 :

« Ce que certaines personnes appellent objets de luxe est considéré par d'autres comme choses nécessaires. Il y a cinq ans, je pouvais habiller ma famille d'une façon très respectable, la conduire à la campagne pendant quatre ou cinq semaines durant la saison chaude, lui procurer un bon assortiment de journaux et de revues; à l'occasion assister à des conférences, à des concerts ou même aller à l'église, selon notre choix. Je faisais tout cela dans le but d'élever le genre de vie et les aptitudes des miens. Je

(1) *Journal of social Science*, n° VIII, p. 21. Voyez aussi l'article de l'*Atlantic Monthly* de juin 1876, *Study of a New-England factory town*.

ne considère pas cela comme des *choses de luxe* dans le sens que comporte réellement ce mot, mais mes revenus ne me le permettent plus à présent. »

La condition des ouvriers est surtout altérée par l'instabilité et l'irrégularité du travail.

Le bureau des statistiques du Massachusetts constatait qu'en 1875 les 263 452 personnes occupées dans les manufactures proprement dites travaillaient en moyenne 266 jours sur les 308 jours ouvrables que l'année compte ; mais ceci n'est qu'une moyenne, et, dans les tableaux d'où elle est tirée, nous voyons que les 38 516 ouvriers cordonniers ont travaillé seulement 238 jours et demi, les 16 962 ouvriers en métaux 256 jours et une fraction, les 10 376 ouvriers du vêtement 262 jours, et il ne s'agit là que de métiers n'ayant pas à compter avec les intempéries atmosphériques. Au moment le plus fort de la crise commerciale, en août 1878, on a évalué devant le congrès des États-Unis à 750 000 le nombre des ouvriers sans travail.

Le régime protectionniste auquel le pays est soumis est loin d'assurer la régularité du travail aux ouvriers, comme le prétendent ses partisans. L'exemple des États-Unis leur donne sous ce rapport le plus complet démenti. La grande crise de 1873 a été en grande partie causée par l'excès de production manufacturière. Du moment où des tarifs de douane assurent des profits à une industrie, les manufactures se multiplient. Beaucoup s'établissent dans des conditions coûteuses ; le prix élevé de revient de leurs produits leur enlève tout débouché à l'exportation, et le marché national est bientôt encombré. A la fin de l'année 1875, sur 713 hauts fourneaux, 420 étaient hors feu (1). Si tous avaient été en activité, ils auraient produit annuellement 5 500 000 tonnes de fonte, tandis que les besoins de la consommation nationale ne dépassaient pas à cette date 2 800 000 tonnes. L'industrie des lainages, une des plus protégées par le tarif, a souffert à tel point de la surproduction, qu'une des plus importantes maisons de la Nouvelle-Angleterre, celle de MM. Madge, Sawyer & Co, déclarait dans une lettre publiée par le *World* de New-York, le 17 février 1877, « qu'il ne pouvait pas y avoir d'amélioration dans l'état de

(1) En 1878 le nombre des hauts fourneaux était réduit à 700, sur lesquels 440 étaient inactifs. Depuis lors une vive reprise s'est produite à la suite des énormes bénéfices réalisés par l'exportation en Europe du surplus de trois récoltes magnifiques.

cette industrie, tant que les manufactures ne cesseraient pas leur excès de production; que ce serait un grand bien pour le commerce général si la moitié des manufactures venait à être brûlée ou arrêtée, car il y a dans ce pays trop d'engins producteurs de la laine pour le marché national, et, comme l'exportation est impossible, il faut attendre un accroissement de population pour répondre à ce développement de la *machinery*. »

Si le système protectionniste voulait remplir sa prétention d'assurer la permanence du travail aux ouvriers, il faudrait qu'il limitât aussi la production nationale, surtout qu'il protégeât les ouvriers contre les inventions mécaniques qui, par les progrès mêmes qu'elles réalisent, viennent enlever leur emploi à des masses considérables.

Les machines, voilà la grande question qui intéresse l'ouvrier, et sa portée dépasse de beaucoup le débat des protectionnistes et des libres-échangistes.

Cette question est posée dans tous les pays industriels, mais nulle part elle ne montre mieux ses côtés douloureux qu'aux États-Unis; car si les Américains n'ont pas l'esprit scientifique auquel on doit les grandes découvertes, ils ont au plus haut degré le génie de l'application, et les inventions pratiques se succèdent chez eux avec une rapidité formidable pour l'ouvrier qui regardait son métier comme un patrimoine. Sans remonter à l'invention de la vapeur et des métiers mécaniques, quelques faits récents donneront une idée de la révolution continue qui s'opère dans l'existence des populations ouvrières.

M. William Burke, de Lowell, dans un rapport présenté à la *New-England cotton manufacturers Association*, a démontré que 90 ouvriers (hommes et femmes) travaillant dans une des meilleures filatures du pays, produisaient régulièrement, en 1876, avec 16 heures et demie de moins de travail par semaine, plus d'étoffe de même poids et de même qualité que 231 ouvriers travaillant dans la même manufacture n'en produisaient en 1838.

M. Godwin Moody, de Boston, fait ainsi l'histoire des changements apportés dans la cordonnerie, qui est depuis la période coloniale une des principales industries du Massachusetts. Avant l'introduction des machines, il y a cinquante ans, un bon ouvrier travaillant 15 heures par jour pouvait faire au plus 200 paires de bottes par an, et il n'y avait que les hommes qui travaillassent à la cordonnerie. En 1845, 45 877 ouvriers hommes, femmes et

enfants, travaillant déjà avec les premières machines, produisaient par an 20 896 312 paires de bottes, soit 455 paires par tête. En 1855, 77 827 personnes produisaient 45 066 828 paires, soit en moyenne 579 paires par ouvrier. En 1875, 48 090 travailleurs, ne travaillant pas plus de 10 heures par jour, produisent 59 762 866 paires de bottes, soit 1243 paires par ouvrier.

Voilà bien les effets successifs de l'introduction des machines : d'abord augmentation des produits, qui trouvent dans l'abaissement du prix des débouchés nouveaux et augmentation du nombre des ouvriers. Puis, la consommation n'absorbant plus la nouvelle production que très lentement, les progrès des machines éliminent du métier un grand nombre de bras. Enfin le résultat final est dans ces deux chiffres : de 1855 à 1875, la production a *augmenté* de plus de 14 millions de paires, et le nombre des ouvriers a *diminué* de plus de 32 000 ! Un inventeur californien prétend encore avoir trouvé une machine qui économiserait 70 pour 100 sur le prix de la main d'œuvre (1) !

Les mêmes phénomènes se produisent dans vingt autres métiers, dans l'horlogerie notamment, où l'introduction des procédés mécaniques va changer les conditions de la production dans le monde entier.

Les ouvriers qui ne sont plus assez jeunes pour apprendre un nouveau métier, ceux que des liens de famille retiennent dans une localité, voient leur salaire diminuer forcément par de longs chômages. Leur travail perd d'ailleurs de son mérite, et on les remplace par de simples manouvriers, par des femmes, par des enfants.

Etrange condition de l'humanité ! Les progrès des arts qui soumettent la nature à l'empire de l'homme et accomplissent ainsi la bénédiction première donnée au travail, entraînent, comme par une malédiction seconde pesant sur toute œuvre humaine, des souffrances telles, qu'on peut seulement leur comparer les famines des âges anciens. L'ouvrier pris en masse ne profite presque pas de ces progrès, et un grand nombre d'individus périssent victimes de cette marche en avant comme des soldats sacrifiés dans un assaut (2).

(1) *Our labour's difficulties, the cause and the way out.* Boston 1878.

(2) Il n'est peut-être pas complètement vrai de dire que l'ouvrier ne profite pas en tant que producteur, dans la distribution des produits de l'industrie, de l'accroissement de la puissance productrice donnée à son travail par les

Pour adoucir les maux inévitables dans ces révolutions du travail, il ne faudrait rien moins qu'une entente étroite entre les patrons et les ouvriers, une protection constante de la part des premiers envers les seconds : malheureusement ces sentiments font complètement défaut au peuple américain. Les salaires ne s'élèvent ou ne s'abaissent proportionnellement à l'état des affaires qu'à la suite de grèves, et les patrons répondent aux exigences des *Trades-Unions* par l'organisation de comités de résistance.

Comme partout, le patron n'est plus rapproché de l'ouvrier par la communauté du travail matériel, ainsi que cela avait lieu dans le petit atelier d'autrefois ; l'ouvrier de son côté est imbu d'un esprit d'indépendance qu'entretient l'égalité du droit de suffrage et qui contraste avec sa dépendance réelle (1). A cette séparation dans le genre de vie vient s'ajouter la funeste influence du régime des sociétés par actions : l'ouvrier n'a plus affaire à une famille

machines, puisque le nombre des heures de travail a diminué. Le fait n'en est pas moins vrai dans l'ensemble : l'ouvrier ne profite qu'indirectement, comme consommateur seulement, de la puissance productrice nouvelle donnée au travail. C'est là un des grands griefs des socialistes contre l'organisation de la société. Il n'est pas fondé, car le capitaliste, l'entrepreneur d'industrie ne profite pas lui non plus de cet accroissement de productivité. Sauf dans le cas et pour la courte période où il a un brevet d'invention, la concurrence l'empêche de vendre ses produits au delà des frais de production. L'accroissement de puissance productrice aboutit donc uniquement à l'abaissement du prix des produits au profit des consommateurs de toutes les classes. L'observation attentive des faits justifie pleinement cette démonstration. Ainsi, dans la manufacture de coton dont il été question plus haut, il a été constaté que le profit net relatif du capital n'a pas augmenté. En 1838, il était de 1 cent 86 par *yard* produit ; en 1876 il était seulement de 0, 948. Le profit absolu sur l'ensemble de la production de la manufacture est resté également stationnaire. Le salaire des ouvriers exprimé en monnaie s'est, au contraire, élevé de 40 0/0, ce qui constituerait une augmentation réelle de salaire malgré l'augmentation du prix des subsistances. Si les ouvriers de 1876 n'avaient pas une foule de besoins absolument inconnus à ceux de 1838. Mais c'est là un *phénomène moral* dû aux excitations de la civilisation moderne, qui vient se superposer au phénomène économique.

(1) Cette dépendance se manifeste dans l'influence considérable que les grandes compagnies financières des États de l'est ont sur les élections. Par les indications données dans les pages suivantes, en verra comment leurs administrateurs peuvent peser sur les électeurs. Ils arrivent également à ce résultat en achetant des *politiciens* et des organisations de parti. C'est ainsi que certains intérêts économiques particuliers à une classe de manufacturiers sont absolument prépondérants dans le congrès de Washington.

de patrons fixée héréditairement dans le pays, mais à une raison commerciale, composée d'actionnaires désireux uniquement d'avoir de gros dividendes.

« Je croyais avoir remarqué, dit M. de Studnitz, que les conflits entre le capital et le travail étaient en général moins acrimonieux à Philadelphie qu'à New-York et dans le Massachusetts. Pendant que je visitais les fabriques de Philadelphie, je remarquais que la plupart travaillaient avec un entrain que rien n'affaiblissait, ce qui n'était pas le cas dans les autres États. Quelle était donc la cause de cette différence ? Entre plusieurs causes, on m'indiqua que le régime des sociétés par actions était beaucoup moins général qu'à New-York et dans le Massachusetts. La plupart des fabriques de Philadelphie appartiennent à des propriétaires isolés. Ceux-ci sont étroitement liés à leur entreprise, qui a généralement commencé avec de petits capitaux et sur un petit pied ; souvent ils y ont personnellement travaillé au début. »

L'observation est fondée. Dans l'Etat du Massachusetts, le bureau des statistiques du travail a relevé en 1878 la position respective des deux types d'industrie. Il y a d'un côté 10 395 manufactures privées ayant 15 733 *partners* (associés en nom collectif), employant 166 558 ouvriers et produisant une valeur de 351 325 814 dollars, et de l'autre 520 sociétés par actions ayant 26 058 actionnaires, employant 101 337 personnes et produisant pour 180 810 519 dollars.

La proportion des sociétés par actions est-elle anormale ? Beaucoup de personnes le pensent aux Etats-Unis. Il y a surtout certaines industries qui ont échappé complètement au régime de la propriété privée : ce sont les chemins de fer et les mines. La région houillère de la Pensylvanie appartient en entier à sept compagnies. « Toute la production de ce premier aliment de l'industrie nationale est pratiquement entre les mains de sept hommes qui prescrivent combien de charbon doit être produit, ce que les travailleurs doivent recevoir de salaire, ce que les consommateurs doivent payer pour le charbon. Par la coalition permanente de ces compagnies, toute entreprise privée dans les mines de charbon est devenue pratiquement impossible, et les mineurs privés se voient transformés en serviteurs de leurs rivaux. Il en est de même pour les chemins de fer, et il est telle compagnie, en réalité gouvernée par un seul homme, qui domine le système entier des communications entre New-York et Chicago

et s'étend jusqu'au Canada (1). » C'est là ce qu'on appelle aux Etats-Unis des *monopoles*, et effectivement de pareilles combinaisons de force financière ne peuvent pas bénéficier de toute la liberté légale assurée aux particuliers. L'opinion publique leur attribue justement une responsabilité proportionnée à leur puissance réelle et les dénonce comme une *nuisance* publique, quand leurs ouvriers, comme ceux des mines de la Pensylvanie, sont au rang des plus malheureux du pays (2).

Sauf de très rares exceptions, les patrons ne se préoccupent nullement d'assurer à leurs ouvriers un travail régulier et ne croient pas avoir à pourvoir à leur bien-être ; quelques-uns, il est vrai, font construire pour eux des habitations, mais ces opérations sont généralement conçues dans un but intéressé. Les fondateurs de la manufacture achètent toutes les terres dans un certain rayon, de façon à bénéficier de la plus-value que donnera aux terrains la population qu'ils vont attirer. Il y a telle grande usine dont les opérations sont uniquement soutenues par la spéculation accessoire sur les terrains ; la location des maisons dépendantes en est le meilleur revenu, et en même temps la population ouvrière est tenue dans une plus complète dépendance ; aussi quand les manufacturiers veulent favoriser l'acquisition de ces maisons par leurs ouvriers, ils rencontrent souvent une défiance bien caractéristique de l'état d'esprit actuel.

(1) *Catholic World*, novembre 1878, *Some barriers between labour and capital*.

(2) Il s'est formé depuis de longues années parmi les ouvriers, Irlandais d'origine pour la plupart, une société secrète appelée *Mollies-Maguires*, qui s'est pendant un certain temps livrée à une série de violences contre les personnes et les propriétés en s'assurant le bénéfice de l'impunité par l'étendue même de ses ramifications. Un agent d'une des organisations de police privée qui existent à New-York, finit par pénétrer le secret de l'association, la justice put alors mettre la main sur un certain nombre de criminels. L'opinion s'est violemment soulevée contre eux, et leur châtement a été d'autant plus sévère qu'il s'agissait de pauvres Irlandais catholiques. Les *Mollies-Maguires* présentent cependant beaucoup moins de danger pour la société américaine, que bien des organisations ouvrières qui sont dirigées avec une plus grande habileté. Le procès des coupables a laissé entrevoir les relations qui existaient entre ces malheureux exaspérés par leurs souffrances et les chefs occultes d'une grande société à demi secrète, l'*Ancient Order of Hibernians*, qui, sous prétexte de bienfaisance, s'efforce de soustraire peu à peu les immigrants irlandais à la direction du clergé et est en réalité une branche déguisée de la franc-maçonnerie. L'*Order* ne reçoit que les catholiques, et c'est ce qui le rend plus dangereux, car il trompe bien des gens sur son but.

Les ouvriers ne veulent pas devenir propriétaires, parce qu'une fois fixés dans une localité, ils ne pourraient pas se déplacer et profiter du salaire plus élevé qu'ils auraient chance de gagner ailleurs. C'est l'application à outrance des principes économiques de la *mobilité du travail* : il ne leur reste plus qu'à la compléter en logeant toujours en garni !

Dans beaucoup de fabriques américaines règne encore une pratique connue sous le nom de *truck system*, qui consiste à payer l'ouvrier en jetons ou billets de confiance, qu'il est obligé d'échanger contre des objets de consommation dans des boutiques exploitées au profit de la manufacture.

Cette pratique est une nécessité dans certaines conditions. Quand un industriel va fonder une usine auprès d'une chute d'eau isolée dans l'intérieur du pays, il faut bien qu'il assure les moyens de vivre aux ouvriers qu'il embauche ; le système peut d'ailleurs être pratiqué dans des conditions de loyauté et de bienveillance qui le rendent très avantageux. Nous connaissons en France plusieurs grands industriels qui, par ce moyen, assurent à leurs ouvriers une économie considérable sur le vêtement et l'alimentation (1) ; mais quand le principe du patronage fait défaut, le *truck system* dégénère en une exploitation odieuse ; au moins donne-t-il lieu à des récriminations constantes de la part des travailleurs qui *ne voient jamais d'argent*, disent-ils, et sont toujours en arrière avec les boutiques du patron où on leur fait un crédit onéreux ; aussi les promoteurs du mouvement ouvrier demandent au législateur de l'interdire formellement, comme le parlement anglais a dû le faire dans une série d'actes particuliers aux différentes industries.

Les ouvriers américains se plaignent également des longs délais (un mois généralement) que prend le patron pour les payer ; ils lui reprochent de gagner ainsi entre temps l'intérêt de l'argent, et surtout de se prémunir contre un brusque départ. Sous l'influence des *Trades-Unions*, l'absolue mobilité des engagements qu'on a appelée en Angleterre *le travail à la minute*, devient un

(1) Telles sont notamment les admirables institutions créées au profit de leurs ouvriers par MM. Pavin de la Farge à l'usine de Theil (Ardèche). (Voy. *Monographie de l'usine de la Farge au congrès des œuvres ouvrières de Chartres* 1878). Mais il faut bien remarquer que jamais leurs ouvriers ne sont contraints à accepter des *bons* pour la cantine ou les magasins de l'usine : la plus absolue liberté leur est laissée et leur fait ainsi mieux apprécier la générosité leurs patrons.

idéal pour les ouvriers au mépris de leurs intérêts les plus évidents; mais cette pratique tient aussi à la rareté relative du capital circulant aux États-Unis; beaucoup d'entreprises se montent avec un fonds de roulement moindre et ne peuvent pas faire l'avance complète du salaire. L'influence réelle de cette cause se manifeste dans les pertes que les ouvriers font dans les faillites fort fréquentes de leurs patrons. On le voit par tous ces faits, le mal de la situation ne se trouve pas dans les formes économiques propres à notre temps, dans le *salariat*; en elles-mêmes elles seraient plutôt favorables à l'ouvrier. L'oubli des devoirs des classes dirigeantes vis-à-vis des classes inférieures, la perte de l'*esprit chrétien*, en un mot, voilà le grand mal!

Quoique ce mot ne soit pas prononcé, c'est bien ce qui ressort des graves paroles qu'un publiciste distingué, M. Jungst, de Cincinnati, a fait entendre le 8 septembre 1876, à l'assemblée générale de l'*American social science Association*:

« Nous voyons notre nation sur la voie d'être divisée en deux parties hostiles: un petit nombre de riches capitalistes qui dirigent, et de larges masses de prolétaires pauvres et plus ou moins dépendants; des millions de nos travailleurs sans aucune assurance de leur subsistance, sans aucun espoir d'améliorer leur condition, et avec des recettes qui s'abaissent continuellement par la loi de fer de l'offre et de la demande...

« Nous ne pouvons attendre que nos masses de travailleurs acceptent tranquillement une pareille théorie des conditions de la vie; elles voient nos classes les plus riches se permettre le luxe le plus extrême et gaspiller l'argent comme peut-être aucune autre classe dans le monde ne le fait, excepté les nababs des Indes orientales et les seigneurs russes; elles voient notre société souvent recourant à la corruption pour satisfaire ce luxe insensé; les irrégularités découvertes récemment dans presque toutes les branches de notre gouvernement l'ont suffisamment montré. L'impression faite par de pareils faits sur l'ouvrier ne peut qu'être très amère. Il voit ses salaires décroître, le temps où il est employé resserré, les besoins de sa famille non satisfaits et ses espérances pour une position indépendante s'évanouissant. L'avenir de ses enfants n'est pas meilleur, ses fils seront des ouvriers de manufacture, ses filles de même, tous des prolétaires, si ce n'est pis... Ce mécontentement et ce malaise, cette révolte contre l'autorité n'existent pas seulement parmi les classes ouvri-

res ; elle s'étend parmi nos petits boutiquiers, nos artisans, vendeurs de livres, commis, instituteurs, et dans toute la classe dépendante des employés. Toute révolution leur promettant une amélioration de leur condition économique et sociale, avec seulement une lueur de succès sera la bienvenue et entraînera des milliers d'entre eux (1).

— *A continuer.*

(1) *Journal of social Science*, n° IX, p. 7.

Claudio JANNET.

Une rencontre fortuite

PAR

W. D. HOWELLS

TRADUCTION DE LOUIS H. FRÉCHETTE

XII

PIQUE-NIQUE AU CHATEAU-BIGOT.

—Eh bien, dit M^{me} Ellison, qui s'était glissée dans la chambre de Ketty le lendemain matin, afin d'avoir une meilleure lumière pour disposer les boucles de son chignon,—ce ne sera pas plus insensé que le reste. Si vous pouvez vous y faire, nous n'y trouverons pas à redire, quant à nous.

— Je ne vois pas comment nous pourrions éviter cela, Fanny. Il l'a demandé; et à dire le vrai, je n'en suis pas fâchée, car je n'aimerais pas à avoir la migraine de convention qu'ont toutes les jeunes filles qui ne veulent pas se montrer. Au surplus je ne vois pas comment nous pourrions passer la journée d'une façon plus rationnelle que celle que nous avons projetée. Mais au fond, peut-il y avoir une situation plus risible? Maintenant que le côté mélodramatique de l'affaire s'efface, et que celle-ci prend une couleur plus sérieuse, cela me fait rire. Ce pauvre M. Arbuton va s'imaginer toute la journée que je l'examine d'un œil sans pitié, qu'il ne doit pas faire ceci, qu'il ne doit pas dire cela, de peur de me déplaire. Il ne saurait s'échapper, car il a promis d'attendre ma décision. C'est une position absurde pour lui, mais ce n'est pas ma faute. Je pourrais bien lui dire *non* tout de suite, mais je préfère attendre.

— Pourquoi donc avez-vous mis cette robe? interrompit soudainement M^{me} Ellison.

— Parce que je ne veux plus porter vos toilettes, Fanny. C'est un cas de conscience. Je me sens coupable d'inspirer de l'amour

dans la parure d'une autre. Et c'est peut-être en punition de ma duplicité, que je me trouve si embarrassée de toute cette affaire et du rôle que j'y joue. Il me semble toujours qu'il s'agit d'une autre; et, si absurde que cela soit, je me figure que je m'intéresse à une tierce personne.

M^{me} Ellison essaya de répondre, mais elle rencontra la résolution inébranlable de Kitty, et elle ne put réussir à lui faire ajouter même un bout de ruban à ses cheveux.

Ce ne fut que tard dans la matinée que les préparatifs du pique-nique furent terminés. Nos amis montèrent tous quatre dans la même voiture, et partirent.

Dans la nécessité où chacun se trouvait de tirer le meilleur parti possible des circonstances, l'ignorance affectée du colonel était peut-être exagérée, mais les petits stratagèmes de M^{me} Ellison eurent un succès merveilleux. Sa tournure d'esprit s'adaptait parfaitement à la situation, et personne n'eût pu découvrir chez elle la moindre chose qui ne tendît pas au but qu'elle se proposait, la moindre parole qui, dans le ton ou l'expression, fût trop vivement accentuée. M. Arbuton dont elle s'était emparée, et qui savait qu'elle était au courant de tout, s'avoua qu'il ne lui avait jamais rendu justice, et seconda ses efforts avec une espèce d'admiration sympathique.

De son côté Kitty, par certains regards reconnaissants qu'elle jetait à sa cousine en détournant la tête, rendait un ardent hommage à ses efforts de tact, et après quelques instants de trouble durant lesquels l'angoisse de toute sa nuit la mordit au cœur, elle finit, en dépit d'elle-même, par trouver la situation passable.

Le chemin qui conduit au Château-Bigot est charmant. Vous traversez d'abord les vieux faubourgs de la ville basse, puis vous prenez la grande route unie et dure, bordée de jolies maisons de campagne, qui conduit au village de Charlesbourg.

Si par hasard vous vous retournez, vous apercevez derrière vous, comme une merveilleuse toile, Québec avec les clochers et les toits aigus de la haute ville, et sa longue et irrégulière ceinture de murailles qui suit le bord du promontoire. Plus bas s'entasse l'amas des toits et des cheminées de Saint-Roch; puis encore des clochers et des murs de couvent; et enfin les vaisseaux de la rivière Saint-Charles, laquelle d'un côté remonte la vallée en rétrécissant sa surface lumineuse, et de l'autre va se perdre en s'élargissant dans les vastes lueurs du Saint-Laurent.

De tranquilles prairies plantées d'arbres s'étendent depuis les villas suburbaines jusqu'au village de Charlesbourg, où le cocher s'informa de la route à suivre auprès d'un groupe d'oisifs flânant sur la terrasse de l'église.

Il prit ensuite un chemin de traverse, qu'il quitta bientôt pour entrer dans une espèce d'allée de plus en plus rocailleuse, qui bientôt se transforma elle-même en simple chemin de charrette coupé dans les bois, où la forte et riche odeur des pins et des herbes sauvages écrasées sous les roues remplissait l'air.

Au bord de la route, un paysan accompagné de son petit garçon, yeux noirs et bouche ouverte, coupait des harts pour lier le foin. Le petit garçon consentit à se faire notre guide jusqu'au château, à partir de l'endroit où il nous fallait quitter la voiture. Là le petit *habitant* et notre cocher prirent nos paniers de pique-nique, et nous précédèrent à travers d'épaisses broussailles jusqu'à un petit cours d'eau si rapide que l'eau n'y gèle jamais, paraît-il, et assez profond pour que l'été ne le tarisse point. Un rideau d'ajoncs le protège.

Le ruisseau traversé, une vaste clairière se présente, au centre de laquelle s'élèvent les ruines du château.

La tristesse d'un long abandon plane sur la scène. Des vestiges de jardins et de dépendances pittoresques se voyaient encore de nos jours; mais depuis quelques années, la désolation et le désert ont graduellement tout envahi.

La montagne qui se dresse derrière la terrasse du château se drapait dans la rougeur pâlissante des feuilles d'automne tranchant sur le vert sombre des pins qui l'enveloppaient jusqu'à la cime. Un concert d'innombrables grillons remplissait l'air calme du midi.

Les ruines en elles-mêmes ne sont point imposantes par leurs proportions. C'est un château plutôt par l'imagination populaire que par aucun droit réel à cette appellation. A la vérité, cela n'a jamais été qu'un rendez-vous de chasse de l'intendant du roi: Bigot, un individu à qui ses méfaits ont valu un renom tout particulier dans l'histoire de Québec. Il fut le dernier intendant avant la conquête du pays par les Anglais; et, malgré la détresse qui était générale, il s'enrichit en opprimant le peuple et en spéculant honteusement aux dépens de l'armée.

Il construisit cette maison de plaisance ici, dans les bois; et de Québec il s'y rendait pour ses parties de chasse et les orgies qui

s'ensuivaient. Ici aussi, paraît-il, vivait secrètement la jeune huronne qui l'aimait, et qui survit dans la mémoire des paysans sous le nom de *la sauvage assassinée*. Or, ma foi, les preuves du meurtre sont tout aussi sérieuses que celles de l'existence de la personne elle-même.

Lorsque le pervers Bigot fut arrêté et envoyé en France, où on lui fit un procès remarquable surtout par l'épaisseur des dossiers, le château passa en d'autres mains. Enfin un détachement de soldats d'Arnold hiverna là en 1775 ; et c'est à nos compatriotes que nous devons l'incendie et la destruction du Château-Bigot.

Il s'élève, comme je l'ai déjà dit, au centre d'une clairière, avec ses deux murs de pignon et un mur de refend encore presque entiers, et qui, ce jour-là, se détachait avec beaucoup d'effet sur le ciel tendrement azuré du nord. Sur le pignon le plus exposé aux intempéries, le fer enclavé dans la pierre, avait sous l'assaut de bien des tempêtes d'hiver laissé couler des suintements d'un brun rougeâtre ; et des touffes de lichen tenace plaquaient la surface de la muraille. Mais le reste de la maçonnerie s'élevait, vierge de toute végétation parasite, dans la nudité particulière aux ruines sous nos climats, où nulles plantes grimpantes n'adoucissent le morne aspect de l'abandon et de la décrépitude.

Parmi les broussailles, au pied des murs, croissaient des talles sauvages de seringats et de lilas. L'intérieur était encombré d'herbes folles, de ronces et de framboisiers, où pendaient encore quelques baies. Les lourdes poutres abandonnées où elles sont tombées il y a cent ans, font preuve de la consciencieuse solidité qui présida à la construction de l'édifice ; et l'on peut voir par les pierres des foyers, et les manteaux de cheminées, que l'endroit a eu ses prétentions au luxe.

Pendant que les visiteurs étaient debout au milieu des ruines, une inoffensive couleuvre de jardin se glissa d'une crevasse à une autre ; un oiseau s'échappa silencieusement de son nid, caché dans quelque recoin élevé de la muraille. A cet instant,—si impressionables sont les dispositions de l'esprit, et si profonde l'influence de l'imagination sur le cœur,—le palais des Césars n'aurait pas produit une plus forte impression de solitude et de désolation.

Nos amis recherchèrent avidement ce qui, dans les détails, pouvait répondre à ce qu'ils avaient lu dans les descriptions de ces ruines, et furent aussi satisfaits d'un débris d'escalier de cave

qu'ils découvrirent à l'extérieur, que s'ils avaient trouvé le passage secret de la chambre souterraine du château, ou le trésor que le petit *habitant* leur dit être enfoui sous les décombres.

Ils se dispersèrent ensuite à la recherche des limites du jardin ; et Arbuton s'attira des félicitations générales par la découverte qu'il fit des fondations de l'écurie du château.

Il ne restait plus qu'à procéder aux préparatifs du pique-nique.

Ils choisirent une jolie pelouse à l'ombre d'une hutte d'écorce toute délabrée, laissée là par les Indiens qui viennent camper à cet endroit tous les étés. Dans les cendres de cet agreste foyer, ils allumèrent du feu, — M. Arbuton fournissant les branchages, et le colonel déployant une habileté particulière en réconciliant cette flamme sauvage avec la cafetière civilisée empruntée à M^{me} Gray.

M^{me} Ellison tendit la nappe, combinant l'arrangement des mets, changeant plusieurs fois de place les tranches de langue et les sardines qui flanquaient le poulet froid, et se demandant avec anxiété si elle devait mettre les gâteaux et les pêches confites immédiatement, ou si elle ne devait pas les réserver pour un second service. Les olives marinées la réduisirent au désespoir ; elles étaient en bouteille, et pour ne pas rompre la symétrie, il fallait les accoupler à quelque chose d'aussi monumental dans sa forme. Des marguerites sauvages, des feuilles vertes et rouges, des ramilles de fougère jaunissante que Ketty avait disposées dans un verre furent saluées avec enthousiasme, mais rejetées bientôt avec un violent dédain à cause de quelques fourmis qu'y découvrit M^{me} Ellison. Ketty tint tête à l'explosion avec sa patience ordinaire et se mit à cuisiner le café.

Avec ce douloureux et charmant émoi que seuls les amoureux connaissent, Arbuton la regarda casser l'œuf sur le bord de la cafetière, l'y laisser tomber, et puis brasser avec une frénésie délicateuse.

Cela lui représentait la vie domestique, lui donnait un avant-goût du foyer ; c'était l'invitation inconsciente de l'épouse au mari, à l'intimité de la vie de famille. Au fracas de l'œuf, il trembla ; le remuement de l'œuf et du café à l'intérieur de la cafetière lui donna des étourdissements.

— Puis-je brasser pour vous, mademoiselle Ellison ? dit-il d'un ton embarrassé.

— Ah ! mais non, répondit-elle, surprise qu'un homme voulût se mêler de brasser le café ; mais si vous alliez me chercher de l'eau au ruisseau, vous m'obligeriez.

Elle lui donna une cruche, et il se dirigea vers le ruisseau qui n'était qu'à une minute de distance. Cette minute pourtant la laissa seule, pour la première fois ce jour-là avec Dick et Fanny, et le silence se fit. Ils ne pouvaient s'empêcher cependant de s'entrecarder ; et le colonel, pour montrer qu'il ne songeait à rien, se mit à siffler, ce qui lui valut une réprimande de la part de M^{me} Ellison.

— Pourquoi pas ? demande-t-il, nous ne sommes pas à un enterrement, je suppose.

— Certainement non, dit M^{me} Ellison.

Et Kitty, qui avait rougi au point d'avoir envie de pleurer, éclata de rire au contraire, et puis se fâcha contre elle-même, en voyant arriver Arbuton, dans la crainte qu'il ne s'imaginât être le sujet de cette gaieté intempestive.

— Le champagne devrait être rafraîchi, je suppose, observa M^{me} Ellison, lorsque le café ayant été remué suffisamment, se mit à bouillir sur la braise.

— Je connais le ruisseau mieux que personne, dit M. Arbuton, et je sais un remous où il se rafraîchira plus rapidement que partout ailleurs.

— Mais vous allez l'y transporter, reprit l'organisatrice de la fête.

Et M. Arbuton s'éloigna docilement, la bouteille de champagne à la main.

La cruche qu'il avait remplie était dans l'herbe ; par un brusque mouvement de sa jupe, Kitty la renversa. Le colonel se précipita à la rescousse ; mais M^{me} Ellison l'arrêta de la main, pendant qu'elle jetait un regard d'ineffable admiration sur Kitty.

— Eh bien, dit Kitty, pour m'apprendre que je ne puis être aussi maladroite avec impunité, je vais aller remplir cette cruche moi-même.

Elle se hâta de rejoindre Arbuton. Ils se parlèrent à peine en allant et revenant ; mais la contrainte qu'éprouva Kitty n'était rien comparée à ce qu'elle redoutait en cherchant à échapper à la raillerie tacite du colonel et à l'officieuse protec-

tion de Fanny. Et cependant elle trembla à la pensée que sa vie était déjà tellement amalgamée avec celle de cet étranger, qu'elle croyait devoir chercher auprès de lui un refuge contre ses propres parents.

En cela ils ne pouvaient rien pour elle. La difficulté dépendait d'elle et de lui ; ils devaient s'en tirer du mieux possible par eux-mêmes. Le cas admettait à peine des sympathies ; et si la chose ne lui eût pas été personnelle, Ketty en aurait été plutôt amusée que troublée. Malgré tout, elle se surprenait parfois à sourire en songeant à cette position d'une jeune fille qui, après avoir passé un mois dans une intimité ayant toutes les apparences de l'amour, tient, lorsqu'on la demande en mariage, son amoureux en suspens, pendant qu'elle consulte son cœur, et, dans l'intervalle, s'en va pique-niquer avec lui, comme s'il ne s'agissait que d'une simple amourette d'aventure. De toutes les héroïnes de ses romans, elle n'en connaissait aucune qui se fût trouvée dans une semblable position.

Cependant ses perpétuités n'influèrent pas sur l'appétit qu'elle apporta à ce banquet champêtre. De sa vie toujours simple et frugale, elle n'avait jamais goûté de champagne, et après avoir trempé ses lèvres dans le pétillant liquide, elle s'écria naïvement :

— Mais je pensais qu'il fallait *apprendre* à aimer le champagne.

— Non, dit le colonel ; c'est comme la lecture et l'écriture ; la nature nous enseigne cela. Les animaux les moins doués aimeraient le champagne. Les instincts délicats des jeunes filles leur en font apprécier tout de suite la valeur. Il y avait d'excellent champagne dans certaines caves de la confédération du Sud, ajouta le colonel. Le cachet vert était la marque favorite de nos frères égarés. Ce n'était pas là-dessus qu'ils se trompaient. Quant à moi je le préfère à notre cidre, qu'il vienne de la pomme ou du raisin. Oui, c'est même meilleur que l'eau de la vieille fontaine à palan dans l'arrière cour-d'Eriécreek, bien que cela n'ait pas la même fine saveur d'huile lubrifiante.

Le léger refroidissement qu'éprouva Arbuton à la mention d'Eriécreek et de ses rapports avec le pétrole fut passager. Il était léger de cœur, depuis que Ketty semblait lui avoir fait des avances ; et dans son laisser-aller du moment, il causa bien, et fournit sans restriction sa quote-part à l'amusement général. Quand le colonel, avec la répugnance qu'ont d'ordinaire les soldats à raconter leurs histoires de guerre devant les bourgeois, eut

consenti, aux instances de sa femme, à conter un trait de sa dernière bataille, M. Arbuton écouta avec une déférence qui flatta cette pauvre M^{me} Ellison, si bien qu'elle ne comprenait plus rien aux hésitations de Ketty. En outre il raconta d'une façon intéressante quelques-unes de ses aventures de voyages, s'excusant avec politesse de leur peu d'intérêt auprès des récits du colonel. Il s'en excusa un peu trop même, car le colonel se demanda avec une légère anxiété s'il n'avait pas fait quelque gasconade. Mais personne autre n'eut cette idée, et le repas fut assez joyeux.

Lorsqu'il fut terminé, M^{me} Ellison, toujours un peu boiteuse, resta à l'ombre de la cabane d'écorce, et le colonel, après avoir allumé un cigare, en féal mari s'étendit sur le gazon devant elle.

Ketty et Arbuton n'avaient rien de mieux à faire que de s'éloigner, et ce fut le parti pour lequel la jeune fille opta.

Ils se dirigèrent en silence du côté du château, et se mirent à examiner les ruines d'une façon distraite. Sur un petit espace de surface unie, dans un endroit recouvert, d'autres voyageurs avaient écrit leurs noms, et Arbuton proposa d'y inscrire aussi les touristes du jour.

— Oh ! oui, dit Ketty avec une espèce de soupir, en s'asseyant sur une pierre détachée de son alvéole, et laissant, suivant son habitude, retomber ses mains jointes sur ses genoux, écrivez vous-même.

Ils devinrent étrangement rêveurs l'un et l'autre.

— Miss Ellison, dit-il tout à coup, j'ai fait une bévue en écrivant votre nom ; j'ai négligé d'y joindre le mot *miss*, et maintenant il n'y a plus de place sur le plâtre.

— Oh ! cela ne fait rien, répondit Ketty ; je suis bien sûre qu'on n'y fera pas attention (1).

Arbuton ne releva pas le calembour ; il ne s'en aperçût même pas. Il regardait, avec émotion le nom que sa main venait de tracer pour la première fois ; il se sentait un désir fou d'y porter ses lèvres.

— Si j'avais le droit, dit-il, de le prononcer comme je l'ai écrit !..

(1) Le mot *miss*, mademoiselle, et le verbe *miss*, manquer, forment ici un calembour qu'il n'est guère possible de traduire, même par un équivalent. (Note du traducteur.)

— Je n'en verrais pas le mal, répondit la jeune fille ... ni la raison, ajouta-t-elle prudemment.

— Je croirais avoir fait un grand pas.

— Je ne vous ai jamais dit, répondit Kitty pour donner le change, combien j'admire votre prénom, M. Arbuton.

— Comment le connaissez-vous ?

— Il était sur la carte que vous avez donnée à mon cousin, dit Kitty avec franchise, mais sans avouer qu'elle avait conservé cette carte.

— C'est un ancien nom de famille ; c'est une espèce d'héritage que nous tenons du premier des nôtres qui vint s'établir en Amérique. D'une génération à l'autre, quelqu'un de la famille doit porter ce nom.

— Il est magnifique, s'écria Kitty. *Miles*, Miles Standish, le capitaine puritain ! Miles Standish, le capitaine de Plymouth ! Je serais bien fière d'un tel nom.

— Vous n'avez qu'à le prendre, fit-il avec gravité.

— Oh ! ce n'est pas ce que je voulais dire, reprit-elle en rougissant.

Puis elle ajouta :

— Vous appartenez à une famille bien ancienne, alors ; n'est-ce pas ?

— Oui, assez ancienne, répondit Arbuton ; mais cela n'est pas très rare dans l'Est, vous savez.

— Je suppose que non. Mais les Ellison ne sont pas une ancienne famille, eux. Si nous remontons plus loin qu'à mon oncle, nous n'arrivons qu'à des trappeurs et à des aventuriers de l'Ouest. C'est probablement à cause de cela que nous ne faisons pas grand cas des vieilles familles. Mais c'est quelque chose de fort important à Boston, n'est-ce pas ?

— Oui et non. Ce serait long à expliquer ; et je ne sais si je me ferais bien comprendre, à moins que vous n'eussiez vu vous-même quelque chose de la société de Boston.

— Monsieur Arbuton, dit Kitty, allant droit au cœur du sujet qu'ils n'avaient fait qu'effleurer jusque là, j'ai terriblement peur que ce que vous m'avez dit — ce que vous m'avez demandé hier — ne soit entièrement l'effet d'un malentendu. Je crains que vous ne vous soyez un peu mépris et sur moi et sur ma condition, et que, jusqu'à un certain point, j'aie sans le vouloir contribué à votre erreur.

— Je ne me trompe certainement pas, répondit-il sérieusement, en disant que je vous aime !

Ketty ne leva pas les yeux, ni ne répondit à cette explosion, qui la flattait tout en lui faisant peine.

— Je me suis méprise moi-même pendant si longtemps, dit-elle, et je m'en suis aperçue si tard, que je crois devoir vous faire connaître l'espèce de personne dont vous avez demandé la main, avant que...

— Quoi ?

— Rien. Mais je veux que vous le sachiez, sous bien des rapports, ma vie a été très différente de la vôtre. Vous allez me croire aussi forte en autobiographie que notre cocher de la baie des Ha-Ha, mais il faut que vous soyez au courant de tout. La première chose dont je me souviens, c'est notre vie au Kansas, où nous avons émigré de l'Illinois. Nous avons à peine ce qu'il fallait pour vivre et nous vêtir, et je me rappelle encore ma mère gémissant sur nos privations. A la fin, lorsque mon père fut tué, dit-elle en baissant la voix, presque sur le seuil de notre porte ...

Arbuton fit un soubresaut :

— Tué ?

— Oui ; ne le saviez-vous pas ? Mais non ; comment l'auriez-vous su ? Il a été tué à coups de fusil par les Missouriïens.

Etait-ce parce qu'il n'était pas radicalement contraire au bon ton d'avoir un beau-père fusillé par les Missouriïens ? Etait-ce parce qu'il s'imaginait pouvoir aisément engager Ketty à supprimer cette partie de son histoire ? Mais elle lui paraissait bien jolie, assise ainsi, son regard honnête levé sur lui ; et tout cela passa sur l'esprit d'Arbuton sans y laisser de traces.

— Mon père appartenait au parti des Etats libres, continua Ketty avec fierté. Il avait d'autres opinions lorsqu'il partit pour le Kansas, ajouta-t-elle simplement, pendant qu'Arbuton cherchait à associer dans son esprit ces différents noms avec les vagues souvenirs qui lui restaient d'une lutte maintenant oubliée, — vivement agacé par le caractère désagréable de tout cela, et se disant pourtant que la jeune fille était bien jolie.

— Mon père s'était rendu là dans l'intention de publier un journal en faveur de l'esclavage. Mais lorsqu'il se fut aperçu de ce qu'étaient réellement les aventuriers esclavagistes de la frontière, il se tourna contre eux. Il en avait toujours voulu à mon oncle de

s'être fait *abolitioniste* : ils s'étaient même querellés à ce sujet. Mais mon père lui écrivit du Kansas ; ils se réconcilièrent, et avant de mourir mon père put dire à ma mère d'aller se réfugier chez mon oncle. Mais elle était déjà malade, et ne lui survécut que d'un mois. Lorsque mon cousin arriva pour nous chercher, quelques instants seulement avant la mort de ma mère, c'est à peine s'il restait une croûte de pain de maïs dans notre cabane. Eriécreek fut un paradis pour moi. Mais même à ce dernier endroit, nous avons un genre de vie qui, je le crains, ne vous conviendrait en aucune façon. Mon oncle a juste de quoi vivre, et nous sommes des gens bien ordinaires. Je suppose, continua doucement la jeune fille, que je n'ai jamais eu ce que vous appelez une éducation. Mon oncle m'a indiqué d'abord ce qu'il me fallait lire, et puis je me suis guidée seule. Cela me semblait venir naturellement ; mais ce n'est pas une éducation, cela, qu'en dites vous ?

— Je vous demande pardon, dit Arbuton, en rougissant ; il avait complètement perdu le fil de ce qu'elle disait, en écoutant la musique de sa voix hésitant sur ces détails de son histoire.

— Je veux dire, expliqua Ketty, que je crains d'être incomplète. Je suis terriblement ignorante de certaines choses. Je ne possède aucuns talents de société ; je ne sais que les quelques notes de chant et de piano que vous avez entendues. Je ne saurais distinguer une belle peinture d'une mauvaise. Je n'ai jamais été à l'opéra. Je ne sais pas ce que c'est que le beau monde. Maintenant, s'écria-t-elle avec un mouvement d'impartialité sublime, imaginez une jeune fille comme celle-là dans Boston !

Arbuton ne put s'empêcher de sourire à ce ton de persuasion. Elle reprit :

— Chez nous, mes cousines et moi faisons une foule de choses que les dames de votre connaissance confient à d'autres. D'abord nous faisons notre propre ouvrage, continua-t-elle, en croyant apercevoir tout à coup que ce qu'elle disait là était beaucoup plus ridicule qu'héroïque, mais imposant bravement silence à cette impression. Ma cousine Virginia est gouvernante, Rachel fait la couture, et quant à moi je suis une espèce de factotum.

Arbuton écoutait respectueusement, cherchant vainement à retrouver chez M^{lle} Ellison quelque ressemblance avec les nombreuses femmes de chambre qui, durant sa vie, avaient reçu sa carte sur un plateau, ou l'avaient introduit dans un salon.

Echouant dans ceci, il essaya de se la peindre sous les dehors d'une jeune fille de fermier prenant des pensionnaires pour l'été, et qui fait son propre ouvrage. Mais évidemment la famille Ellison n'appartenait pas à cette catégorie. Il n'y songea plus, et demeura silencieux ne sachant que dire, pendant que Kitty, un peu piquée, continuait :

— Nous ne rougissons pas de notre manière de vivre, vous comprenez ; on peut être fier de ne pas l'être ; et c'est ce que nous sommes, ou plutôt ce que je suis ; car les autres sont trop dignes pour jamais penser à ces choses ; moi-même je n'y songeais pas autrefois. Mais voilà le genre de vie auquel je suis habituée ; et, bien que mes lectures m'aient fait entrevoir autre chose, je n'ai pas été élevée autrement, comprenez-vous ? Je n'en sais rien, mais il est très possible que je ne puisse jamais aimer ni respecter votre monde, plus qu'il ne m'aimerait ou me respecterait lui-même. Mon oncle nous a inculqué des idées bien différentes des vôtres ; et si je n'étais point capable d'y renoncer ... ?

— Il n'y a qu'une seule chose que je sache et que je sente, c'est que je vous aime, dit-il avec enthousiasme. Il fit un pas vers la jeune fille, mais elle étendit la main, et le repoussa du geste.

— Il pourrait vous arriver d'avoir à rougir de moi en présence de gens que vous sauriez m'être inférieurs—des gens à l'esprit véritablement vulgaire et étroit, mais ayant de l'éducation sociale, accoutumés à l'argent et aux belles manières. Cela m'humilierait devant eux, et, jamais je ne vous le pardonnerais.

— J'ai une réponse à tout cela, c'est que je vous aime !

Kitty se sentit prise d'admiration pour cette magnanimité ; et, avec plus de tendresse qu'elle n'en avait encore ressenti pour lui :

— Je regrette, dit-elle, de ne pas pouvoir vous répondre immédiatement, comme vous le désirez, M. Arbuton.

— Mais vous répondrez demain ?

Elle secoua la tête.

— Je ne sais pas. Oh ! je ne sais pas. J'ai pensé à quelque chose. M^{me} March m'a invitée à visiter Boston ; mais nous y avons renoncé à cause de notre retard ici. Si j'en faisais la demande à mes cousins, ils consentiraient cependant à retourner chez eux par cette route. C'est cruel de vous faire attendre encore ; mais il faut que vous me voyiez à Boston, ne serait-ce que pour un jour ou deux, après votre retour au milieu de vos connaissances, avant

que je puisse vous donner une réponse. Je suis dans une grande perplexité. Il faut que vous attendiez, ou je serais forcée de dire non.

— J'attendrai, dit Arbuton.

— Oh ! merci ! soupira Kitty, toute reconnaissante pour sa condescendance, et non parce qu'elle espérait triompher de l'épreuve. Vous êtes bien généreux.

Elle avança la main de nouveau, mais cette fois ce n'était pas pour le repousser. Il la saisit, la garda un instant dans les siennes, et puis instinctivement la pressa contre ses lèvres.

Le colonel et M^{me} Ellison qu'on avait oubliés avaient suivi tout ce petit manège.

— Eh bien ! dit le colonel, voilà, je suppose, le dénouement de la pièce. Je n'aime pas ce mariage-là, Fanny ; je n'aime pas cela.

— Chut ! murmura M^{me} Ellison.

Ils furent intrigués lorsque Kitty et son compagnon revinrent près d'eux l'anxiété peinte sur la figure.

Kitty repassait péniblement dans son esprit toute la conversation, se figurant qu'elle n'avait pas dit tout ce qu'elle voulait dire, et pourtant plus qu'elle n'aurait voulu dire, se reprochant d'avoir été à la fois trop exigeante et trop confiante dans sa demande pour un plus long délai. Est-ce que cela ne donnait pas à Arbuton encore plus de droits sur elle ? Est-ce que cela n'avait pas paru trop hardi ? De quel droit avait-elle fait cette demande ? et maintenant pouvait-elle en conscience dire non ? Et, pour revenir à ses explications, était-ce bien là ce qu'elle s'était proposé de dire ? Est-ce que cela n'était pas de nature à faire croire au jeune homme qu'elle avait jusqu'ici vécu dans une pauvreté intellectuelle qui n'avait pas réellement existé ? Ne s'imaginait-il pas — en dépit de ses petites vantardises — qu'elle se sentait humiliée devant lui par un sentiment d'infériorité réelle ? Et d'abord, s'était-elle vantée ?

Elle n'avait voulu que se faire connaître telle qu'elle était ; mais y avait-elle réussi ? Pouvait-il bien comprendre tout cela, avec sa manière de voir si exclusive pour tout ce qui n'appartenait pas à sa propre expérience ? Est-ce que cela valait la peine d'être essayé ? L'aimait-elle assez pour faire les efforts nécessaires pour y arriver ? Avait-elle agi dans son intérêt, à lui ? ou par amour pour la vérité ? ou bien n'avait-elle eu en vue que sa propre protection.

Toutes ces pensées, avec mille autres, la préoccupèrent tout le long de la route jusqu'à Québec, à chaque pause de la conversation, et même lorsqu'elle avait à parler elle-même. Le plus souvent elle répondait oui ou non, et pas du tout à ce que Dick, ou Fanny, ou Arbuton lui demandaient. Elle était horriblement agacée par leurs persistances; et cela la tracassait comme de méchantes abeilles qui, à tour de rôle, se seraient relevées pour la piquer et la piquer encore.

Pendant toute la nuit, ils la poursuivirent aussi dans ses rêves, alternant fantastiquement, et revenant à la charge sans pitié. Au point du jour elle fut éveillée par des voix qui l'appelaient du jardin des ursulines, — la religieuse maigre et pâle s'écriait avec un accent lamentable que tous les hommes sont faux, et qu'il n'y a d'autre refuge contre eux que le couvent ou la tombe, pendant que la petite sœur grassouillette plaignait M^{me} de la Peltrie de n'avoir eu à manger pour ses jours maigres que les cerises à grappes du Château-Bigot.

Ketty se leva, fit sa toilette, s'assit à la fenêtre, et regarda le matin descendre dans le jardin au-dessous d'elle. D'abord, une lueur vacillante au firmament, puis une teinte rose sur les toits et les combles argentés, puis de légers reflets dorés sur les lilas et les passe-roses.

Le petit parterre sous sa fenêtre, avec ses mufliers et ses pieds d'alouette, restait noyé dans la rosée et l'ombre. Le petit chien était assis sur le seuil et aboyait convulsivement lorsqu'il entendait la cloche de la chapelle des ursulines où les religieuses disaient les matines.

C'était un dimanche; une douce tranquillité semblait flotter sur l'air frais du matin, au contact duquel la jeune fille essayait de ranimer ses esprits troublés.

Une espèce de nostalgie anticipée se mêlait à l'accablement de sa longue nuit d'anxiété; elle souffrait à la pensée que le lendemain il lui faudrait quitter ces sites charmants qui lui étaient tellement chers qu'elle se figurait malgré elle être née au milieu d'eux. Il lui fallait retourner à Eriécreek, où elle ne verrait point de fortifications, et qui n'avait pas dans ses limites une seule maison de pierre, et encore moins de cathédrale ou de couvent. Quoiqu'elle aimât passionnément ceux qui vivaient sous le toit de son oncle, elle était forcée d'avouer que, en dehors de cet intérieur, il y avait peu de chose dans Eriécreek qui pût

toucher le cœur ou plaire à l'imagination; que le village était laid, et que sa population était ignorante, étroite et peu sympathique.

Pourquoi ne serait-elle pas destinée à vivre ailleurs? Pourquoi ne pas voir un peu plus de ce monde qu'elle avait trouvé si attrayant, et que ses aspirations la rendaient si éminemment propre à apprécier? Québec avait été pour elle une merveille d'antiquité; mais l'Europe, mais Londres, Venise, Rome, ces villes infiniment plus anciennes et plus historiques dont elle avait naguère si longuement causé avec Arbuton,—pourquoi ne les verrait-elle pas?

A cette réflexion, Kitty eut, rapide comme l'éclair, la mauvaise pensée involontaire d'épouser Arbuton en vue d'un voyage de noces en Europe, et pendant une seconde elle mit de côté l'amour, les convenances et l'incompatibilité des traditions de Boston avec celles d'Eriécreek. Mais elle rougit aussitôt de ce mauvais sentiment, et s'efforça d'y faire compensation en se disant mille choses à la louange d'Arbuton.

Elle se fit des reproches pour l'avoir—comme il le lui avait prouvé la veille—méconnu et déprécié; et elle semblait disposée maintenant à lui accorder même plus de magnanimité que n'en avaient montrée ses généreuses paroles et sa conduite.

Ce serait odieusement le remercier de sa patience que de l'épouser par un sentiment d'ambition mondaine; un homme de sa noblesse de caractère méritait tout ce que peut donner l'amour le plus vrai. Mais elle le respectait; elle le respectait pleinement et entièrement, et cela, elle pouvait au moins le lui avouer.

Les paroles avec lesquelles il avait, la veille, protesté de son amour revenaient sans cesse se mêler à sa rêverie. S'il les lui répétait encore après l'avoir vue à Boston, dans le milieu où elle désirait être mise à l'épreuve,—elle ne saurait que répondre.

—*A continuer.*

MARS

SONNET

Adieu les jours sereins, et-les nuits étoilées !
La neige à flocons lourds s'amoncelle à foison,
Au penchant des coteaux, dans le creux des vallées :
C'est le dernier effort de la rude saison.

C'est le mois ennuyeux, le mois des giboulées ;
Des frimas cristallins l'étrange floraison
Brose ses fleurs de givre aux branches constellées ;—
Là-bas un trait bronzé dessine l'horizon.

Le vieux chasseur des bois dépose ses raquettes ;
Plus d'originaux géants, plus de biches coquettes,
Plus de course lointaine au lointain Labrador !

Il s'en consolera, dans la combe voisine,
En regardant monter, sur un feu de résine,
La sève de l'érable en brûlants bouillons d'or.

LOUIS H. FRÉCHETTE.

De la Monnaie et des Banques

— PAR —

BONAMY PRICE

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE A L'UNIVERSITÉ D'OXFORD

—
TRADUCTION DE F. LANGE LIER
—

CHAPITRE II

DE LA MONNAIE DE PAPIER

SECTION I.—*Des billets non rachetables.*

Nous connaissons maintenant la nature de la monnaie métallique, et les principes d'après lesquels elle doit être réglée. Nous allons à présent nous occuper de la monnaie de papier, et nous verrons que les mêmes principes généraux lui sont applicables, avec les modifications de détail résultant de la différence qu'il y a entre le papier et le métal. Le numéraire et les billets remplissent généralement le même office : ils servent à transférer la propriété, et, par conséquent, à échanger les marchandises. Le premier comme les seconds ont été inventés pour cela. Il faut se bien graver dans l'esprit ce que l'on a appris en étudiant la monnaie métallique, autrement l'on tomberait dans des erreurs dangereuses.

Mais, avant d'aller plus loin, il est bon d'expliquer ce que signifie le mot monnaie. En Amérique, cette expression est souvent employée pour désigner les instruments d'échange autres que l'argent, notamment tous ceux qui sont en papier. Mais on ne saurait trop déplorer cet usage. Il y a déjà bien assez de confusion dans la monnaie sans l'augmenter encore en donnant une nouvelle signification à des mots anciens. Cette manière de s'exprimer a, en outre, le défaut de comprendre sous un même terme des choses tout à fait différentes. Un chèque n'est pas dans la circulation, il n'a pas cours. Le mot *circulation* est nécessaire ici comme expression destinée à indiquer deux

sortes d'instruments qui ont cours, qui circulent, qui sont universellement appelés de la monnaie. Tous les deux restent constamment entre les mains du public. Un chèque, au contraire, dès qu'il est créé, s'en va directement à la banque qui le doit payer. Une lettre de change a un peu plus de circulation ; elle peut passer, comme instrument d'échange, dans quelques mains au moyen d'endossements, mais à un jour fixé d'avance elle sera payée et anéantie. Il y a encore une autre distinction à faire, quant au paiement, entre ces effets et le billet de banque : c'est qu'ils sont, pour ainsi dire, personnels. Tous ceux qui les reçoivent savent qu'ils doivent, pour leur propre garantie, s'assurer de la valeur des signatures qu'ils y trouvent. Il y a une appréciation nécessaire à faire de la part de celui qui donne ses marchandises contre des lettres de change ou des chèques. En conséquence, ces effets ne constituent pas de l'argent dans le sens populaire du mot, dans le sens d'une chose que tout le monde prend sans y regarder. Le billet de banque, au contraire, est pour ainsi dire impersonnel. Il est, en quelque sorte, semi-anonyme ; lorsqu'une banque est bien établie, ses billets circulent sans difficulté dans toute la ville où elle a son siège.

Mais faut-il en conclure que le billet de banque constitue de l'argent ? On l'appelle quelquefois ainsi, de même que les lettres de change ; plus souvent encore on donne ce nom aux chèques. Un marchand, lorsqu'il porte à la banque des traites, des chèques et du numéraire, appelle toutes ces choses de l'argent. M. Bagehot lui-même, dans son *Lombard Street*, ouvrage écrit exprès pour faire connaître le marché monétaire, pour montrer que « c'est une chose aussi concrète, aussi réelle qu'on peut l'imaginer, une chose qui peut être décrite en termes si clairs que c'est la faute de l'écrivain qui en parle, si ce qu'il en dit n'est pas clair, » M. Bagehot lui-même prend le mot argent dans six acceptions différentes. Lorsqu'on voit une pareille confusion, chez un écrivain de si grande réputation et de tant d'habileté, dans quel état d'esprit doivent être les mortels ordinaires relativement à une chose si bien connue, en apparence, que l'argent ? Et ce manque de précision dans le langage se rencontre dans le monde comme dans le commerce. On dit d'un homme riche qu'il a tant en argent ou en actions de chemins de fer. Les sables du rivage de la mer ne sont pas plus faciles à compter que les objets indiqués, dans le langage populaire, par cette expression au sens multiple.

Le numéraire, le numéraire métallique seul, constitue de l'argent, et aucune autre chose ne peut être considérée comme telle si elle n'est pas une marchandise, comme un bœuf, une vache, un morceau de sel. Il y a pour cela une raison décisive : tous les écrits qualifiés du nom de monnaie portent à leur face un ordre ou une promesse de payer de l'argent ; sans cet ordre ou cette promesse, ils ne seraient qu'un morceau de papier sans valeur. Or un ordre ou une promesse de donner une chose n'est pas la chose elle-même ; celle-ci y manque. Cela suffit pour régler complètement la question et pour autoriser à dire que le papier n'est pas de l'argent. En vain dirait-on que cette distinction est sans importance, que le billet fait l'office de l'argent, et que pratiquement il n'y a pas de mal à ce qu'on l'appelle de l'argent ; je répondrais que cela est très mal pour l'intelligence de la nature de l'argent. On confond deux choses parfaitement distinctes : l'homme qui reçoit une pièce d'or pour ses marchandises, reçoit quelque chose de réel, du métal qui vaut autant que la chose donnée ; au contraire, en recevant un chèque ou un billet de banque, il n'acquiert rien de réel. Si le chèque n'est pas payé, ou si la banque tombe, il s'aperçoit que ce qu'il a en mains à la place de ses marchandises n'est rien du tout.

Si les chèques et les billets sont du véritable argent, il en doit être ainsi des paroles, car elles peuvent faire obtenir des marchandises, et, en loi, elles lient l'acheteur tout autant qu'un chèque. Si vous dites à un libraire de mettre à votre compte pour cinq louis de livres que vous achetez, cela vous lie tout autant que si vous lui donniez un chèque. Le numéraire est la vraie chose qu'il est convenu de donner pour les marchandises qui sont vendues ; par conséquent lui seul peut servir à effectuer un vrai paiement. Il peut se faire qu'à la fin ce numéraire ne soit pas du tout payé, parce qu'il se trouvera entré dans un compte où il y aura des dettes balançant les crédits ; s'il n'est pas donné dans ce cas, c'est que celui qui y avait droit en a reçu l'équivalent en autre chose. Les promesses verbales, les comptes dans les livres, les billets de banques, les chèques, les mandats, ne sont que des titres, des preuves, au moyen desquelles on peut, en loi, forcer quelqu'un à faire un paiement, s'il ne le fait pas de bon gré. S'il n'y avait pas un tribunal derrière eux pour les sanctionner, ils ne seraient que des engagements d'honneur, et souvent ne vaudraient pas le papier sur lequel ils sont écrits. Le numéraire

paye; le papier, quelle qu'en soit la forme, ne donne quelque chose que lorsque la promesse qu'il constate est remplie. Un billet de banque ne constitue pas une valeur réelle; car tout le monde peut le refuser, et si la banque faillit il ne sera jamais payé à celui qui en est le porteur.

Cette vérité—les billets ne sont pas de l'argent—vient d'être confirmée d'une manière remarquable par un jugement soigné qu'a rendu la cour suprême des Etats-Unis. La question que cette cour avait à décider consistait à savoir si des dettes contractées avant la loi du congrès qui a déclaré les billets du gouvernement monnaie légale, pouvaient être valablement acquittées avec ces billets. Il est impossible d'imaginer une théorie plus vraie et plus admirablement exposée que celle qu'énonça le juge en chef Chase. Il décida que les dettes ainsi contractées avaient pour objet le paiement d'une somme d'argent, et que les billets n'étant pas de l'argent on ne pouvait forcer un créancier à les prendre en paiement. Il fit, avec autant de sagacité que de précision, la distinction consistant à dire que le numéraire seul, la piastre en métal, constituait de l'argent, prouvant ainsi que le créancier avait le droit de recevoir son paiement en argent. Il déclara que le billet ne pouvait être donné en paiement, parce qu'il n'accomplissait pas l'obligation contractée de donner de l'argent. Il en était autrement, dans son opinion, des dettes contractées après l'adoption de la loi qui donne cours forcé aux billets du gouvernement. Le créancier alors avait été bien informé d'avance que le mot piastre, dans son contrat, signifiait en loi le morceau de papier par lequel le gouvernement des Etats-Unis promettait de payer cette somme. Il savait donc, en faisant crédit sur la promesse qu'on lui payerait des piastres, qu'il recevrait plus tard, non pas de l'argent, mais une créance contre le gouvernement des Etats-Unis constatée par un morceau de papier. Il ne stipulait pas de l'argent, par conséquent il n'avait pas droit d'en demander. Il devait obtenir des piastres dans le sens donné à ce mot par la loi du cours forcé, c'est-à-dire, non pas des piastres métalliques, des piastres d'argent, mais des promesses du gouvernement de payer des piastres à un moment qui n'était pas déterminé. C'était donc à lui à voir, avant de livrer ses marchandises, ce que vaudraient dans les magasins les morceaux de papier contenant les promesses de piastres.

Toutefois, bien qu'il soit vrai de dire que les billets ne constituent pas de l'argent, il serait inutile d'essayer de leur ôter ce

titre. Lorsqu'ils ont acquis la confiance du public, il est impossible, dans le langage populaire, de les distinguer de l'argent. Lorsqu'ils sont mêlés dans une bourse avec de l'argent, on est dans l'habitude de considérer tout le contenu de la bourse comme de l'argent. L'un et l'autre servent au même objet, ils circulent et achètent avec une égale facilité. L'idée que tous deux réveillent, c'est qu'ils constituent de l'argent avec lequel on peut acheter. La distinction essentielle qu'il y a entre eux, à savoir, que le numéraire paye réellement et que les billets ne payent pas, n'en reste pas moins de la plus grande importance au point de vue scientifique ; on la voit revenir à tout instant dans l'étude de la nature et des fonctions des billets.

Il en est différemment des applications du mot argent dont il a été question plus haut. Tous ceux qui ont à cœur les intérêts de l'économie politique, tous ceux qui tiennent à prévenir les fâcheuses conséquences d'un mauvais système monétaire, doivent protester contre un pareil abus de langage. Les abréviations et le jargon de la bourse et de la finance faussent constamment les idées sur la monnaie, car la confusion dans le langage entraîne toujours la confusion dans les esprits.

Voyons comment il se fait qu'un billet peut prendre la place de l'argent. Le numéraire met entre les mains du vendeur d'une marchandise une chose d'autant de valeur que celle qu'il vend. La valeur, sur le marché aux métaux, du métal qui constitue le numéraire, lui garantit qu'il pourra avec ce métal acheter n'importe où une chose aussi précieuse que celle qu'il a donnée. Il est de l'essence de tout instrument d'échange qu'il fournisse une garantie à celui qui le possède ; quelle est donc la garantie que fournit le billet de banque ? La réponse à cette question se trouve dans un fait constaté par l'expérience, c'est que les hommes consentent à vendre à crédit, c'est-à-dire — car c'est là ce que signifie le crédit — pour un prix dont le paiement est remis à plus tard. Ils ont confiance dans la loi qui force les débiteurs à payer à l'échéance. Comme dans les pays barbares ils n'ont pas cette confiance dans la loi, ils ne vendent pas à crédit. Lorsque la civilisation a fait des progrès, le crédit fait un pas de plus : le propriétaire d'une chose la donne, non seulement contre une créance sur son acheteur, mais même contre une dette due à cet acheteur. C'est là, au fond, la manière dont agit le billet : il constate que son signataire doit au porteur le montant qui y est porté. Le vendeur qui le reçoit devient le

créancier du gouvernement ou de la banque, et consent au fond à abandonner sa marchandise contre une créance sur l'Etat ou sur une banque. Dans cette obligation du faiseur du billet qui lui est transporté, il est sûr de trouver ce qu'il lui faudra pour acheter d'autres marchandises. Il en est de même de tous ceux de la même ville qui ont quelque chose à vendre. L'assurance que donne une pièce de numéraire réside dans sa valeur, et non dans ses qualités physiques. Comme une bonne créance est considérée par tout le monde à l'égal du numéraire, elle peut le remplacer. Tout homme qui veut acheter avec un billet, dit, au fond, ceci : « Je n'ai pas d'argent, mais si vous voulez me donner vos marchandises, je dirai à un homme solvable qui me doit de vous payer pour moi. » Voilà comment opère le billet. Il donne satisfaction au vendeur : car ce que celui-ci désire avoir, ce n'est pas le numéraire en tant que numéraire, c'est la valeur qu'il représente ; or une bonne créance vaut du numéraire. La monnaie de papier a des avantages spéciaux : c'est qu'elle est légère à transporter, beaucoup plus facile à garder que le numéraire, et, à cause du numéro qui y est marqué, elle est moins sujette à être volée.

Un billet constitue donc un excellent instrument d'échange, mais à une condition, c'est qu'il inspire autant de confiance que le métal du numéraire. Du moment qu'avec le billet on ne peut plus obtenir l'or indiqué à sa face, parce que celui qui l'a signé est regardé comme insolvable, il ne constitue plus qu'un chiffon de papier. Celui qui l'a ne peut s'en servir pour acheter ; c'est une mauvaise dette qu'il lui faut garder pour en retirer plus tard ce qu'il pourra.

La monnaie de papier a encore ce grand avantage sur le numéraire, que bien qu'aussi efficace comme instrument d'échange elle coûte beaucoup moins cher. Il a fallu donner pour vingt schellings de marchandises anglaises à un mineur étranger pour en obtenir un souverain ; un billet du même montant ne coûte pas douze sous. Ce gain pour l'Angleterre, cette économie sur le coût d'une chose indispensable comme l'est un instrument d'échange, s'étend à tous les billets en circulation ; il est facile de comprendre quel montant énorme de capital est ainsi laissé libre, et peut servir à soutenir l'industrie anglaise, sans que cependant les instruments d'échange fassent défaut.

Nous arrivons maintenant à la question si importante et si débattue, de savoir comment ces instruments d'échange en papier

devraient prendre naissance. Le chèque et la traite ont un caractère individuel ; ils commencent et finissent avec une seule opération ; on s'en sert pour acheter certaines marchandises ; le banquier paye le chèque, la traite est acquittée, par celui qui l'a tirée, puis chèque et traite disparaissent pour toujours. L'origine du billet n'est pas aussi claire. Supposons-le émis par une banque ; comment celle-ci a-t-elle pu arriver à le mettre en circulation ? En s'en servant pour payer ses dettes. Une banque doit à ses déposants ; ceux-ci non seulement consentent à recevoir des billets lorsqu'ils ont besoin d'argent, mais les préfèrent même à du numéraire.

Il en est de même quand c'est un gouvernement qui émet des billets. Il doit des intérêts sur une dette publique, ou le prix de fournitures ou d'approvisionnements dont il a eu besoin : il paye avec des billets qui promettent du numéraire pour plus tard. Mais lorsqu'un gouvernement émet des billets, il fait toujours passer une loi qui leur donne cours forcé. Les banques, elles, n'ont jamais ce privilège, et elles n'en ont pas besoin, pour mettre leurs billets en circulation. Il est facile de comprendre la raison de cette différence : une banque, à peine d'être mise en faillite, doit donner aux porteurs de ses billets le numéraire qui y est promis ; il n'est pas aussi sûr que le gouvernement payera. Il n'y a aucun moyen de forcer un gouvernement de payer s'il croit devoir dire qu'il n'a pas d'argent. A cause de cela même, il trouvera difficilement des entrepreneurs disposés à recevoir ses billets en paiement. Il est, en conséquence, obligé d'avoir recours à ce privilège du cours forcé donné à ses billets. L'entrepreneur qui est sûr que ses propres créanciers prendront ces billets en paiement, consent volontiers à les recevoir du gouvernement en paiement des choses qu'il lui vend. Il sait qu'il pourra les faire accepter par les autres, et c'est tout ce qu'il lui faut.

Mais il y a entre une émission privée et une émission gouvernementale de billets une différence aussi solide que sérieuse. Ce qui est donné à une banque contre son billet n'est pas perdu pour la nation ; si la banque conduit bien ses affaires elle prête ce billet à des individus qui ne le gaspillent pas, ni ne le détruisent, mais qui l'emploient comme du capital. Le public paye toujours le même prix pour l'instrument d'échange, que celui-ci ait été obtenu d'un mineur ou d'une banque. Mais ce qui est donné au mineur en échange est consommé. La nation garde,

sans doute, une valeur égale en or, mais cette valeur est perdue comme capital, en dehors de l'utilité qu'on en retire pour les achats et les ventes. Il ne procure d'autre avantage à la nation que de servir d'instrument d'échange. Le billet rend le même service, et il ne coûte pas douze sous à la banque et à la nation. Un billet de £5 fait rester en Angleterre £4.19.6 qu'il aurait fallu exporter pour payer le mineur étranger. Si la banque conduit bien ses affaires, cette somme est mise en œuvre comme partie du capital productif de la nation. Au contraire, les émissions gouvernementales tiennent directement à la consommation : le gouvernement consomme ce qu'il se procure avec ses billets, il ne l'emploie pas comme un capital. Si un gouvernement obtenait le monopole de l'émission du papier-monnaie, on ne serait pas sûr qu'il ne consommerait pas tout ce qu'il se serait procuré avec ses billets. En Angleterre, au contraire, à l'exception de ce que la loi l'oblige à garder en or à titre de réserve, tout ce que la banque d'Angleterre émet de billets constitue autant de capital qui sert à la production de la richesse. Ce capital est donné à la banque contre ses billets, et la banque le met entre les mains d'hommes qui l'emploient et le reproduisent sous forme de marchandises manufacturées.

Pour qu'elle puisse aller de pair, comme instrument d'échange ou monnaie, avec le numéraire, il faut que la promesse de la banque ait la même valeur que le numéraire. Avec celui-ci le public a une certitude absolue, il possède le métal précieux ; comment peut-il avoir la même certitude avec le papier ? Comment peut-il acquérir la confiance que la dette de la banque restera bonne, qu'elle pourra toujours la payer parce qu'elle sera toujours solvable. Par le fait que le billet de la banque sera convertible, c'est-à-dire, que, non seulement son porteur aura droit de demander du numéraire quand il le voudra, mais que le numéraire demandé est toujours donné. Mais comment peut-on rendre le billet ainsi convertible ? Cela nous amène à une autre question : Qui donc émettra le papier ayant cours comme monnaie ? Le gouvernement, ou une banque, ou plusieurs banques ?

La plus grande divergence d'opinion existe sur la question de savoir quel est le plus désirable de ces deux systèmes d'émission. En faveur des banques, on dit que le billet est une création des banques, qu'au fond c'est la même chose que le chèque sur une banque, qu'un ordre sur elle ou une promesse par

elle de payer une certaine somme d'argent. On ajoute que l'émission du billet constitue une opération commerciale, qu'elle a été traitée ainsi dans beaucoup de pays, et que l'Etat n'a pas le droit d'empiéter sur le domaine de la vie privée. Pour prouver la perfection à laquelle peut arriver l'émission par les banques, on cite ce qui se passe en Ecosse, où la population préfère les billets aux souverains. Et où trouver une population plus perspicace et plus intelligente que celle de l'Ecosse ?

Les partisans d'une émission gouvernementale s'appuient sur les prérogatives de l'Etat. Il s'agit là, disent-ils, d'un acte essentiellement public, qui s'étend à toute la nation. Le profit d'une opération si nationale dans son caractère doit, suivant eux, être pour le public. Laissant de côté ceux qui ont actuellement le droit d'émettre des billets, on ne fait de dommage à personne en donnant à l'Etat le monopole de l'émission. Le parlement d'Angleterre a agi d'après ce principe en 1844, en pourvoyant à l'extinction graduelle des émissions privées et en créant un bureau du gouvernement seul distributeur de billets pour l'avenir.

Si l'émission des billets se faisait pour la première fois, je crois qu'il serait difficile de répondre à l'argument consistant à dire que comme elle constitue une opération qui embrasse toute la population, les profits qu'elle peut donner doivent appartenir à tout le peuple. Les émissions des banques sont purement locales; une émission de papier-monnaie étant faite pour tout le public, est d'un caractère plus relevé. Aussi, même si elle se faisait par le ministère des banques, il est juste de donner à l'Etat une partie des profits qui en peuvent résulter. Personne ne peut mettre en question le droit d'une banque d'avoir des chèques, parce qu'ils ne sont que la conséquence des rapports personnels de ses clients avec elle. Mais la solution de la question qui nous occupe sera presque toujours influencée par les circonstances de temps et de lieu; des raisons locales feront pencher la balance tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. En Angleterre les banques privées avaient prouvé par leur conduite qu'elles faisaient mal et d'une manière peu sûre l'émission de la monnaie de papier. L'acte de 1844 a eu raison de leur substituer une émission faite sous le contrôle de l'Etat. En Ecosse, il est prouvé par l'expérience que les émissions privées ont toutes les qualités désirables; en conséquence, à l'exception des doctrinaires, peu de personnes songeraient, à moins d'une nécessité pressante, à leur substituer du papier du gouvernement. En Amérique, la plus grande liberté d'action

existe à cet égard ; le gouvernement et les banques émettent des billets. Mais aussi, lorsqu'on en viendra à rendre le papier remboursable en espèce, il faudra trouver un mode applicable aux deux sortes d'émission, et ce sera chose difficile.

Je considère l'émission faite directement par le gouvernement comme un mode peu satisfaisant de contrôler la monnaie de papier. C'est un mode qui pêche par un point essentiel, en ce qu'il n'assure pas complètement le rachat en espèces. On ne peut mettre un gouvernement légalement en faillite. Le président des Etats-Unis, le premier ministre de l'Angleterre ne pourraient être emprisonnés, quand même, par la banqueroute de l'Etat, une foule de leurs compatriotes seraient ruinés. Lorsque le porteur d'un de ses billets demande des espèces à la banque d'Angleterre, si elle répondait : je n'ai pas d'or pour vous payer, il pourrait immédiatement la mettre en faillite. Une telle réponse pourrait impunément être faite par l'officier du gouvernement qui dirigerait l'émission d'une monnaie de papier. On ne peut donc rendre un homme politique responsable de la conversion du papier gouvernemental en espèces, comme on le peut pour une compagnie privée. Ni leurs personnes, ni leurs bourses ne sont engagées. Lorsqu'on leur demande de l'or, ils peuvent toujours dire : « L'Etat admet qu'il vous doit, et il vous payera plus tard, mais il faut que vous attendiez un peu. » Que signifie cette réponse ? Que la monnaie nationale est de suite détériorée, que les billets auront bientôt une valeur qui changera sans cesse, que le caractère essentiel de la monnaie, qui consiste à donner à celui qui la reçoit l'assurance qu'il pourra obtenir contre elle des choses d'autant de valeur que celles qu'il a vendues, ce caractère sera perdu ; chacun sera dans le doute sur la valeur de la monnaie de papier dont il entre les chiffres dans ses livres lorsqu'il vend à crédit ; cela veut dire, en un mot, que tout le commerce du pays est empoisonné par l'incertitude et le désordre. Les hommes politiques, et même les contribuables ne résistent pas toujours à la tentation de détériorer la monnaie du pays, lorsque cela peut les aider à sortir de quelque difficulté. Une circulation purement métallique ne leur offrirait pas les mêmes ressources. Il est toujours facile et agréable pour un gouvernement de se procurer des valeurs avec du papier, et les prétextes pour le faire sont aisés à trouver. Il faut conclure de tout cela que le système de l'émission faite directement par l'Etat

est mauvais, et que toutes les nations doivent tâcher d'éviter ce piège.

Mais le gouvernement peut émettre du papier par un intermédiaire, et se faire donner une partie des profits d'une opération qui n'appartient à personne en particulier, et qui, par là même, est du ressort de l'Etat, lequel a le contrôle de toutes les affaires publiques. Les banques seules peuvent ainsi servir d'intermédiaires, car seules elles peuvent faire des affaires avec les fonds qu'elles reçoivent en échange des billets, seules elles peuvent les employer. Par un arrangement de cette espèce, la nation obtient tout le bénéfice de l'économie que réalise l'emploi du papier à la place du numéraire. La richesse qui est économisée en se servant, par l'entremise d'une banque, du papier au lieu de l'or comme instrument d'échange, est gardée dans le pays, où elle se reproduit constamment en servant à créer d'autres produits. Nous voyons ici comment et dans quelles limites une émission de papier convertible en espèces peut bénéficier au commerce et lui fournir les moyens de faire ses opérations. Les fonds que les émissions de papier fournissent ainsi au commerce consistent dans ce que le public donne pour acheter les billets. Je dis acheter, car les billets sont tout aussi bien achetés, et payés par le public que le blé et le sucre, que l'or qu'il aurait fallu acheter des mineurs si les billets n'eussent pas existé. Une banque d'émission, si elle suit les lois qui régissent ses affaires, avance ces fonds à ses clients sous forme de prêt, ou, ce qui est plus commun et plus utile aussi, sous forme d'escompte d'effets de commerce. Avec les fonds qu'il s'est ainsi procurés par l'escompte, le marchand peut acheter, et c'est à l'avantage de ceux qui ont des marchandises à vendre. Au fond, tout cela revient à employer comme capital, dans le sens économique de ce mot, la richesse qu'il aurait fallu donner pour se procurer de l'or et qu'on a économisée en y substituant du papier. C'est de la richesse employée à produire d'autre richesse. Mais cet avantage a ses limites : il ne peut dépasser le montant que le public a mis à la disposition de la banque en achetant ses billets. Tous ceux qui ont des billets ont payé à la banque autant qu'ils auraient payé au mineur pour avoir de l'or ; les billets et l'or s'achètent de la même manière, mais la richesse donnée pour les billets, par l'entremise de la banque, est mise entre les mains de personnes qui s'en servent dans l'industrie comme d'un capital ; et, outre les services qu'elle rend comme monnaie par l'intermédiaire du papier, elle contribue ainsi à soutenir la nation et à l'enrichir.

La question qui se présente maintenant est celle-ci : Doit-on laisser les banques libres d'émettre sans contrôle des billets, à la seule condition qu'elles s'engagent à les payer à demande ? Ou bien l'état doit-il exiger des garanties que le paiement se fera quand il sera demandé ? Dans le cas d'une traite ou de toute autre dette, l'Etat ne restreint en rien la liberté des contrats. Il ne dit pas à un débiteur qui emprunte qu'il doit donner quelque chose en gage pour assurer le remboursement de l'emprunt. L'engagement de tout l'avoir d'une banque au remboursement de ses billets n'est-il pas une garantie suffisante ? Il n'y pas encore longtemps que la pratique générale en Angleterre était d'émettre des billets sur cette seule garantie. La circulation des banques provinciales d'Angleterre et de toutes les banques d'Ecosse et d'Irlande n'en a pas d'autre. Personne n'est forcé de prendre les billets d'une banque de province ou d'une banque d'Ecosse, mais celui qui les prend n'a d'autre protection à attendre de la loi que celle qu'elle donne à tous les créanciers. Le débiteur du billet sera forcé de le payer sur ses biens s'il en a, mais la loi ne l'oblige pas d'en avoir.

Sur quel principe donc pourrait-on s'appuyer pour faire une exception en faveur des billets de banque ? Pourquoi exigerait-on des biens pour les payer ? On s'appuie sur le principe qui sert de justification à toute intervention de l'Etat : ce principe, c'est que lorsque le public est incapable de se protéger lui-même, l'Etat est justifiable de venir à son aide par une législation spéciale. C'est ainsi, par exemple que, lorsqu'il s'agit de la fabrication des canons de fusils, du transport et de l'emmagasinage de la poudre, de la conduite des bâtiments à passagers, du monnayage de l'argent, du chargement des navires, et autres affaires de ce genre, le législateur impose des restrictions et même des prohibitions complètes, et personne ne lui en dispute le droit.

L'émission des billets tombe sous l'application du même principe. Le public est incapable d'exiger les garanties qui sont nécessaires pour sa sauvegarde. La loi n'aide pas ainsi celui qui dépose ses fonds chez un banquier ou qui prend en paiement une traite ou un chèque. Il agit volontairement, et sait parfaitement qu'il doit s'assurer de l'honnêteté et de la solvabilité de celui à qui il se fie. Il en est autrement du boutiquier à qui on offre des billets de banque qui circulent dans toute la ville, et encore plus de celui à qui est donné en paiement un billet d'une dénomination peu élevée. Il est, pour ainsi dire, à demi forcé de l'ac-

cepter. Si le boutiquier fait des difficultés pour prendre ce qui a cours, il s'expose à perdre ses pratiques et à les voir aller dans un autre établissement. Les billets circulent beaucoup dans les classes pauvres et sans instruction, et lorsque la banque qui les émet vient à faillir, la perte pour elle est bien dure et bien désastreuse.

Tous ces faits justifient parfaitement l'Etat d'exiger des banques qui émettent des billets, non seulement qu'elles payent comme tout le monde leurs dettes sur tout ce qu'elles possèdent, mais qu'elles donnent des garanties qui assurent le remboursement intégral de leurs billets.

Cette garantie du remboursement des billets peut s'obtenir de diverses manières, mais il n'y en a pas de si naturelle et de si simple qu'un dépôt d'effets publics dans quelque bureau du gouvernement. Ce mode réunit deux avantages : la sûreté pour le public, et un profit convenable pour la banque dans l'intérêt qu'elle retire sur les effets déposés. Les traites de l'Echiquier émises autrefois par le gouvernement britannique constituaient un excellent modèle de cette espèce de garantie. On pouvait toujours les donner en paiement des taxes, elles portaient intérêt, et jouissaient, avec raison, de la confiance de toute la nation.

L'Angleterre a, dans l'acte de 1844, résolu le problème qui nous occupe d'après le système dont il vient d'être question. Mais comme nous aurons plus tard à examiner spécialement cet acte, il vaut mieux que nous n'anticipions pas.

Nous voici arrivés à la question si difficile de savoir quelle est la quantité de billets rachetables qui peut circuler. C'est la question qui sert à mettre à l'épreuve l'exactitude de toute théorie du cours monétaire. Tous ceux qui parlent ou écrivent sur la monnaie doivent se bien pénétrer de cette question, et n'être satisfaits que lorsqu'ils se sont mis en état d'y répondre d'une manière claire et précise.

M. Tooke a aperçu la vraie réponse à faire ; M. Mills l'a entrevue, au milieu de quelques nuages ; mais la plupart de ceux qui ont écrit sur les questions monétaires n'en ont jamais eu de soupçon. Cette réponse est la même que celle que nous avons déjà donnée à la question du même genre qu'on pose au sujet du numéraire : il circulera autant de billets qu'il en faut pour les besoins du public et pas davantage. Cela est fondé sur un principe applicable à toutes les choses dont on se sert, sur le principe

de l'offre et de la demande. Ce ne sont pas les banques, ni le parlement, ni la suspension de l'Acte des banques, ni les besoins des emprunteurs, qui peuvent déterminer le nombre de billets convertibles en espèces pouvant rester en circulation sans retourner aux banques pour être payés ; ce sont les besoins, c'est la convenance du public, c'est sa disposition à garder les billets, c'est le nombre et le montant des paiements à faire avec ces billets, plus les fonds de réserves nécessaires ici comme pour toutes les autres marchandises. Voilà la vérité par excellence relativement à une circulation en papier convertible en espèces. C'est là une conséquence si évidente du fait que les billets sont des instruments, et que le nombre en est déterminé par l'ouvrage qu'ils sont destinés à faire, qu'il semble que c'est dire une platitude que de la proclamer. Et pourtant, toute l'armée des commerçants et de ceux qui écrivent sur la monnaie refuse de voir cette vérité claire comme le jour. Tous croient, par exemple, que si en suspendant l'acte de 1844, on met la banque d'Angleterre libre d'émettre des billets, elle en fera circuler autant qu'elle voudra. Tous refusent de voir et d'apprendre.

Un excès de circulation de billets convertibles en espèces à demande est tout simplement une absurdité et un non-sens ; autant vaudrait parler d'un excès de circulation de chapeaux ! Il est facile à un chapelier de faire plus de chapeaux qu'il n'en peut être vendu, mais où serait alors l'excès ? Dans le nombre des chapeaux qui circuleraient dans la ville ? Mais est-ce que chaque homme aurait douze chapeaux dans sa maison ? Cette question est puéride ; il y aurait un excès de chapeaux, mais on le trouverait dans les boutiques des chapeliers, non dans la circulation des chapeaux.

Que chacun se demande comment il pourrait augmenter l'usage qu'il fait des billets de banque. Pourquoi un homme garderait-il dans son pupitre ou dans son tiroir des billets dont il n'a que faire ? On va me répondre : mais il s'en servira pour acheter. Oui, mais si avec des chèques, des traites et son approvisionnement ordinaire de billets il a ce qu'il lui faut pour acheter, à quoi lui servirait d'en avoir davantage ? C'est vrai, dira-t-on, mais une banque pourra les prêter à quelqu'un qui manque d'argent, et celui-ci s'en servira pour acheter ou pour faire face à ses obligations dans un moment de difficulté. Sans doute, mais malheureusement pour la banque, le créancier de son emprunteur a déjà autant de billets qu'il lui en faut pour ses affaires, et le surplus

qui lui arrive maintenant, il va ou bien le porter lui-même à la banque qui l'a émis, ou bien le lui renvoyer par l'entremise d'une autre banque; et la banque qui a fait l'émission va apprendre à ses dépens que ce qu'elle a prêté, ce ne sont pas des billets qui restent en circulation, mais les fonds avec lesquels il lui faut maintenant racheter ces billets émis en trop grand nombre et qui lui reviennent tout de suite pour être remboursés. C'est ainsi qu'en réalité, dans les temps de crise, les emprunteurs n'emportent pas leurs emprunts sous forme de billets; ils obtiennent de la banque qui leur fait des avances l'autorisation de tirer sur elle des chèques qui sont réglés au Clearing-House sans qu'on se serve de numéraire. La banque d'Angleterre n'a jamais été assez insensée pour dire à un emprunteur dans la gêne: je vais vous aider, mais il faut que vous preniez des billets. C'est ainsi pourtant qu'elle aurait dû s'exprimer si elle avait pensé pouvoir augmenter ses moyens de prêter en mettant plus de billets en circulation. Elle sait parfaitement que les billets lui reviendraient en quelques heures pour être remboursés. Ceux qui les auraient reçus des personnes à qui la banque les aurait prêtés, les déposeraient de suite à leur crédit soit à la banque d'Angleterre, soit à leurs propres banques, et ces dernières n'en ayant pas besoin les déposeraient à la banque d'Angleterre. Ces banques tireraient des chèques sur la banque d'Angleterre pour faire des achats ou des paiements, et le résultat final serait que la banque d'Angleterre reprendrait ses billets et aurait à rencontrer les chèques au moyen de ses autres ressources. Il n'aurait donc servi de rien à la banque de forcer ses emprunteurs à prendre des billets, elle se trouverait avoir fait un prêt de la même manière que si les billets n'eussent pas existé.

La banque qui émet des billets ne peut augmenter ses ressources et ses moyens de prêter, au moyen de billets convertibles en espèces, que jusqu'à concurrence de ce que le public gardera en circulation sans les présenter pour en obtenir le rachat.

Dans une circulaire très élaborée émanée d'une chambre de commerce, on pose en principe que «mettre des restrictions à l'émission des billets, c'est étouffer le commerce, faire hausser les prix et le taux de l'intérêt exigé par les banquiers pour escompter les effets de commerce.» C'est là l'opinion universellement admise chez les commerçants; mais où peuvent-ils trouver une base à ce beau principe? Ce n'est certainement pas dans la science; ce n'est pas non plus dans l'analyse des faits qu'en leur

qualité d'hommes pratiques ils prétendent pourtant si bien comprendre. Il faut donc qu'il s'agisse là d'une de ces vérités primordiales qui s'imposent à l'intelligence des commerçants, et qui brillent de leur propre lumière.

Il y a dans cette manière de parler beaucoup d'assertions en l'air et aussi beaucoup d'ignorance. Comment le défaut de billets de banques pourrait-il étouffer le commerce ? Le commerce est l'échange des produits, et le billet n'est qu'un des instruments au moyen desquels on peut l'effectuer ; il n'augmente ni la richesse, ni la puissance d'acheter ; ce n'est qu'un chiffon de papier ; tout ce qu'il fait, c'est de donner au banquier des moyens d'acheter qu'il peut prêter à d'autres. Mais où le banquier prend-il ce pouvoir d'acheter ? Ce n'est pas dans ses propres ressources, évidemment ; il l'obtient donc du public. La nature véritable de l'émission de billets consiste en ce que la banque commence d'abord par obtenir de ceux qui déposent chez elle les choses qui leur appartiennent ou le droit d'avoir ces choses, puis elle leur donne ses billets à la place. En d'autres termes, elle donne à ses déposants en paiement de leurs dépôts ce qu'elle doit aux porteurs de ses billets, c'est-à-dire, qu'elle paye une dette avec une autre, et c'est le porteur du billet qui met la banque en état de faire droit à la demande du déposant, tout en gardant la valeur qu'elle en a reçue. Le porteur du billet est donc réellement la personne qui, par l'intermédiaire de la banque, prête à celui qui en obtient des avances. Dans tout cela il n'y a aucune augmentation de la faculté d'acheter, il n'est pas créé un atome de richesse. Les billets ne sont qu'un intermédiaire ; leur action consiste à faire prêter par leur porteur les valeurs dont il peut se passer. Sans doute il ne prête pas lui-même directement à celui qui a besoin d'argent, mais il le fait par l'entremise de la banque. Qu'on fasse disparaître les billets, et la richesse de l'Angleterre restera ce qu'elle est. Ceux qui ont payé pour les avoir auront à leur disposition la même richesse, et seront aussi consentants à prêter ; seulement ils prêteront au moyen de chèques au lieu de billets, ou ils prêteront directement aux emprunteurs. Les billets ne peuvent ni étouffer le commerce, ni lui donner la vie ; ils ne servent qu'à lui fournir un instrument commode pour l'échange de la richesse, et n'augmentent la richesse que jusqu'à concurrence de la valeur du numéraire qu'ils exemptent d'acheter du mineur étranger.

On nous dit, en second lieu, qu'une circulation restreinte a

pour effet de faire hausser les prix. Mais quelle preuve peut-on donner de ce dogme favori, sur quel principe peut-on l'appuyer ? Les billets, lorsqu'ils sont véritablement convertibles en espèces, ont la même valeur que l'or, car s'il survenait entre eux la moindre différence de valeur les billets afflueraient aux banques pour être rachetés en or. Rien de ce qui peut arriver à des billets convertibles en espèces ne peut affecter leur valeur ; pour qu'ils soient affectés, il faut que la valeur de l'or monte ou baisse. Au fond, les billets ne sont que des espèces de jetons qui donnent droit à leur porteur d'obtenir, quand il le voudra, l'or qui se trouve dans les caves de la banque. S'il est émis moins de billets qu'il n'en faut et qu'il n'en peut rester en circulation, cela ne produit qu'un inconvénient de peu d'importance ; on y remédiera en faisant plus d'usage des chèques et des traites, voilà tout. Il faudra peut-être un peu plus de numéraire en or ; mais l'excédant sera de peu d'importance, et la valeur de l'or est réglée non pas par la demande qui s'en fait en Angleterre seulement, mais par la demande qui s'en fait dans tout l'univers.

On ajoute que restreindre la circulation des billets, c'est faire hausser le taux de l'intérêt. Comment cela ? Sans doute qu'une banque, en émettant des billets, se met en état de faire plus d'avances à ses clients, de leur escompter un plus grand nombre d'effets de commerce. Mais les fonds qu'elle obtient ainsi pour les prêter, elle les reçoit du public. Ses billets lui permettent de prêter davantage, mais c'est le public qui fournit tout ce qu'elle prête, et il n'y a pas augmentation de la quantité des choses à prêter. Le taux de l'intérêt et de l'escompte dépend de la quantité de capital qu'il y a de disponible dans toute l'étendue du pays, et que ses propriétaires sont disposés à prêter au commerce et à l'industrie. Une diminution de la quantité des billets en circulation a pour effet, non de diminuer ce capital disponible, mais d'en mettre une moins grande quantité à la disposition des banques qui émettent les billets. Les billets ne sont que du papier, un instrument de papier ; ils ne constituent pas par eux-mêmes de la richesse, du capital. Le taux de l'intérêt ne dépend pas de la plus ou moins grande quantité de ces instruments de papier qu'il y a en usage, mais de la quantité de richesse qui s'offre à prêter. Les banques, avec tout leur mécanisme de billets, de chèques, de traites, ne sont que des intermédiaires. Ce qu'elles ont à faire, ce n'est pas de créer des richesses, mais de les placer dans des mains autres que celles qui les possèdent.

Il n'y a qu'un cas où une émission de billets pourrait agir sur le taux de l'intérêt : c'est celui d'une panique financière dans un endroit, dans un moment et dans des circonstances déterminées. Nous verrons dans le chapitre suivant si une telle émission est possible, et dans quelles conditions.

— *A continuer.*

REVUE EUROPEENNE

Deux faits très émouvants ont, depuis ma dernière revue, assombri davantage l'horizon européen, dont la teinte n'était pas déjà trop gaie il y a deux mois.

Un nouvel attentat qui a failli coûter la vie au czar et à toute la famille impériale, et les armements qui se font en Allemagne, laissant peu de doutes sur l'imminence d'une guerre, voilà plus qu'il n'en faut pour terrifier peuples et rois.

L'extrait suivant d'une lettre que le prince de Hesse écrivait à sa femme le jour même est, dans sa simplicité, le compte rendu le plus fidèle et le plus saisissant que l'on puisse faire du sinistre événement du 17 février :

« J'ai été reçu à la gare par tous les fils de l'empereur et par le prince Alexandre de Bulgarie, et j'ai été de là conduit au palais d'hiver. L'empereur m'attendait au bas de l'escalier. Nous traversâmes le grand corridor pour nous rendre aux appartements de Sa Majesté, lorsque tout à coup une terrible détonation s'est fait entendre, le plancher s'est soulevé comme par l'effet d'un tremblement de terre, le gaz s'est éteint et nous sommes tombés dans une obscurité complète. Au même instant une horrible odeur de poudre ou de dynamite a rempli les corridors. Quelqu'un nous a crié que le chandelier était tombé dans le salon où la table était mise pour le dîner. J'ai couru là avec le czarowitz et le grand duc Vladimir, tandis que le comte Alderberg, dans le doute de ce qui avait pu arriver, a retenu l'empereur. Nous avons trouvé toutes les fenêtres brisées et les murs en ruines. Le dîner avait été retardé d'une heure à cause de mon arrivée, et c'est grâce à cette circonstance que la famille impériale ne s'était pas encore réunie dans la salle à manger. »

Cet événement, dont les suites auraient pu être si fatales, avait été précédé de proclamations et de sinistres placards imprimés, que les nihilistes trouvent le moyen de faire déposer sur la table même du czar par des mains invisibles. De nouvelles menaces

semblables aux premières ont suivi la dernière tentative qui était redoutée depuis celle de Moscou, et contre laquelle on avait pris toutes sortes de précautions... excepté, comme à l'ordinaire, celles qu'on aurait dû prendre.

Les détails que l'on télégraphie de Berlin à un journal de Londres, font voir quelle misérable existence mène depuis quelque temps le plus puissant monarque du monde.

« Dans ces derniers temps, le czar ne quittait guère le palais d'hiver. Quant il sortait, il était entouré d'une nuée d'officiers à cheval qui cachaient la voiture et faisaient au souverain un rempart de leurs corps. Au palais, les diplomates, les dignitaires et les officiers de sa maison pouvaient seuls l'approcher. A la chapelle, des agents de sûreté occupaient les sièges qui étaient autrefois destinés aux visiteurs de distinction. La police secrète veillait aussi à la cuisine. Chaque plat était goûté par des personnages de haut rang, spécialement choisis à cet effet. L'empereur ne se risquait même pas à recevoir ses lettres, parce qu'on lui avait envoyé à plusieurs reprises des documents trempés dans le poison. Cependant, malgré toutes ces précautions minutieuses, personne n'a eu l'idée de chercher la mine placée dans le sous-sol, mine dont le czar avait pourtant été menacé. »

Conçoit-on une pareille vie, et le plus pauvre des paysans russes, le plus malheureux des exilés de la Sibérie a-t-il en ce moment droit d'envier le sort du souverain ?

Aussi ai-je vu dans un journal anglais, que je ne puis retrouver, une charge lugubre qui a pour titre : *Une journée d'Alexandre*. Je vais tâcher d'en donner une idée, l'imagination aidant à la mémoire.

« 7 a.m.—Le czar se lève, et au moment où il regarde à la fenêtre, après avoir fait ses prières devant les saintes images, lorsqu'il ait soin de se placer de côté, une halle effleure sa figure et fait voler en éclats les girandoles d'un lustre.

« 7½ heures.—L'empereur ayant fait goûter le café au lait qu'on lui apportait pour son petit déjeuner par son domestique, ce dernier tombe mort.

« 8 heures — Ayant mangé d'une omelette aux fines herbes, Sa Majesté impériale se sent un certain malaise à l'estomac. Le docteur Torguenikoff, qu'on envoie chercher à la hâte, est d'avis que très probablement ce malaise est plutôt causé par les émotions précédentes que par l'omelette dont on a pu faire avaler quelques restes

à un petit chien favori, sans que celui-ci en ait éprouvé aucun inconvénient.

« 8½ heures.— L'aide de camp de service par qui l'empereur a fait ouvrir une dépêche qu'il lui apportait, s'est évanoui. Le papier était imbibé d'un poison très subtil, et Sa Majesté impériale elle-même a éprouvé une vive douleur à la tête et comme un étourdissement, quoiqu'elle fût à une certaine distance. On espère que cet accident n'aura pas de suites fâcheuses pour le colonel Pranishnikoff.

« 9 heures.— On vient de découvrir dans une des caves du palais une quantité considérable de dynamite, plus qu'il n'en faudrait pour faire sauter tout Saint-Pétersbourg. L'horloge à secret qui devait laisser tomber un poids et qui se trouvait avec la dynamite, explique parfaitement l'attentat du 17 février.

« 9½ heures.— Sa Majesté impériale s'étant décidée à sortir et étant sur le point de mettre la pelisse de zibeline dont il se sert habituellement, l'officier qui la lui présentait a palpé un corps étranger, d'une forme singulière, qui se trouvait dans la poche intérieure à la hauteur de la poitrine. On n'a pas tardé à reconnaître la présence d'un petit *cobra de capello* engourdi par quelque procédé particulier, mais que la chaleur du corps de l'empereur n'aurait pas manqué de réveiller. On s'est empressé de jeter le dangereux reptile dans un brasier qui se trouvait à portée.

« 10½ heures.— Le czar a pu faire une promenade en traîneau sans aucun accident grave. Un des cavaliers de l'escorte a été légèrement blessé par une grenade qui paraît avoir été jetée d'une maison sur la perspective Newski. La police n'a rien pu découvrir.

« Et il y en a comme cela pour toutes les heures et pour toutes les demi-heures jusqu'à onze heures et demie du soir. Au moment où l'empereur est pour se mettre au lit, une bombe traverse le plafond et le plancher de sa chambre, et va éclater à l'étage inférieur, sans aucun inconvénient, si ce n'est d'ébranler fortement le château... et aussi le courage du malheureux potentat.

« Alexandre remercie la Providence, mais se couche un peu fatigué et se disant à lui-même : « J'aimerais bien à ne pas recommencer demain. »

Malheureusement cette charge est à peine une charge. Les mystérieux ennemis de l'empereur sont partout, autour de lui, avec lui : c'est plus diabolique que tout ce que les romanciers à

sensation, les Montépin, les Boisgobey, les Lubomirski, ont jamais inventé; c'est en un mot une de ces réalités qui confondent l'imagination, et font pâlir les fictions les plus hardies, les plus invraisemblables.

Le czar va, dit-on, se retirer pendant quelque temps dans un château du Tyrol, et le prince Mélikoff est chargé de la sûreté publique à Saint-Pétersbourg; mission difficile et tant soit peu dangereuse!

Déjà en effet ce général que, l'on qualifie de dictateur, a été l'objet d'une tentative d'assassinat. Un jeune fanatique lui a tiré une balle en pleine poitrine et à une petite distance. Mélikoff aurait été préservé par la cuirasse qu'il portait sous son habit militaire. L'assassin a été arrêté et subit son procès.

Les fêtes de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, le trois mars, se sont passées sans aucun accident fâcheux. Le peuple aurait même donné des preuves de sa loyauté. Le czar a pu se montrer à la fenêtre de son palais. Le duc d'Edimburgh est venu saluer son beau-père et prendre auprès de lui une place un peu dangereuse, si l'on considère surtout la maladresse dont les nihilistes ont fait preuve jusqu'ici.

L'empereur Guillaume est quelque peu ennuyé de tout ce qui se passe, et il faut avouer qu'il y a de quoi. Cependant on ne tire pas plus souvent sur Sa Majesté que sur le roi d'Italie, ou sur le roi d'Espagne; sa position, comparée à celle du czar est encore tolérable. Quant à son premier ministre Bismarck, bien qu'il se soit posé résolument en adversaire des socialistes, ceux-ci, pour une raison ou pour une autre, paraissent décidés à respecter sa personne. C'est à peine si l'on a tiré sur lui une seule fois, et il y a déjà longtemps. On s'est même demandé si c'était bien une tentative sérieuse, et si la police n'y était pas pour quelque chose.

Les socialistes et les nihilistes, et tous ces conspirateurs entreprendraient-ils, pour le plus grand et le plus heureux conspirateur des temps modernes, un respect instinctif, une estime professionnelle, un sentiment de confraternité? Ou bien ne se disent-ils point qu'en tenant toujours l'Europe sous le coup de la terreur, en préparant partout des pièges et des embûches, en forçant tous les gouvernements à garder leurs armées sur le pied de guerre, en mettant à néant toutes les vieilles notions du droit des gens, Bismarck joue leur jeu et fait leurs affaires?

On se demande naturellement pourquoi et contre qui l'Allemagne fait des préparatifs de guerre. On se le demande d'autant plus que, même sans les nouveaux projets de loi, elle peut disposer au besoin d'une force écrasante. Un travail de statistique militaire publié il y a quelque temps, après avoir rappelé qu'en 1870 la Prusse et ses alliés avait mis sur pied en quelques semaines 1,350,000 hommes, et que malgré toutes leurs pertes ils avaient encore à la paix le même nombre d'hommes sous les armes, dont 926,000 en campagne, démontre que, bien que les feuilles officielles ne portent l'effectif actuel du nouvel empire qu'à 1,251,000, en faisant appel à toutes ses réserves, il disposerait en cas de nécessité de trois millions d'hommes. Avec de pareilles forces, ce n'est certainement ni la Russie isolée, rongée par des plaies intérieures, exposée au mauvais vouloir de l'Angleterre et de l'Autriche, ni la France, à peine remise de ses pertes, s'épuisant dans des luttes intérieures stériles et acharnées, occupée à faire une sottise guerre au cléricisme que M. Gambetta a substitué adroitement à l'ennemi véritable, que l'Allemagne puisse sérieusement redouter. La coalition, déjà très difficile, de ces deux puissances entre elles, pousserait de l'autre côté l'Autriche liée dernièrement avec Berlin par un traité secret, l'Angleterre qui trouverait une excellente occasion de prendre sa revanche contre la Russie, et peut-être même l'Italie qui espérerait regagner Nice et la Savoie.

Ce n'est donc pas certainement pour la défensive que l'on arme, mais bien au contraire pour l'offensive.

Au moindre prétexte, et il n'est pas difficile de le faire naître, on attaquera soit la France, soit la Russie.

M. de Bismarck a toujours procédé comme Napoléon I^{er} procédait dans ses campagnes. Celui-ci tâchait de battre isolément un des corps d'armée qu'on lui opposait, pour avoir ensuite raison de l'autre; il faisait pour cela des prodiges de tactique militaire. Il aurait bien voulu en agir de même envers les nations de l'Europe, mais les coalitions suscitées par l'Angleterre l'en empêchaient.

M. de Bismarck a d'abord attaqué le Danemark; l'Autriche lui a aidé; la France, l'Angleterre, la Russie ont laissé faire. A peine en avait-il fini avec le Danemark qu'il s'est jeté sur l'Autriche pour la remercier de sa complicité; la France, l'Angleterre, la Russie ont laissé faire. Puis ça été le tour de la France. L'Autriche en a paru fort aise; la Russie et l'Angleterre ont laissé voir que ça leur était bien égal.

L'histoire se répète, dit-on, et les ambitieux comme M. de Bismarck ne demandent pas mieux que de la répéter à leur profit, que de revenir aux procédés qui leur ont déjà réussi.

S'il se jette cette fois sur la Russie, la France restera-t-elle les bras croisés? S'il attaque la France, la Russie laissera-t-elle faire en attendant son tour? L'Angleterre elle-même, s'il attaque la Hollande ou la Belgique, — car ce serait lui déclarer implicitement la guerre, — l'Angleterre reculera-t-elle? Sur qui l'Allemagne tombera-t-elle avec les forces colossales qu'elle accumule? Là est toute la question. Qu'elle reste longtemps immobile à subir inutilement le fardeau d'un budget comme celui qu'elle est en train de voter, la chose est très peu probable.

Cependant pour donner quelque satisfaction aux optimistes, que j'ai peut être scandalisés, je ne dois pas omettre de leur dire qu'au reichstag on a assuré que, si l'on avait besoin de quelques millions de soldats, ce n'était pas par crainte d'une revanche de la France, mais à cause de ces affreux nihilistes, qui sont en même temps, paraît-il d'affreux panslavistes et veulent, après avoir tué le czar, prendre Constantinople.

Il est juste d'ajouter que M. de Saint-Vallier a déclaré au prince chancelier que la France ne se croyait pas menacée. M. de Saint-Vallier est vraiment bien aimable, et le sourire de Bismarck se voit d'ici.

Cet ambassadeur est resté à son poste, qu'il avait été à la veille d'abandonner pendant la dernière crise ministérielle. D'un autre côté le prince de Hohenloe a quitté l'ambassade allemande à Paris. Ces deux hommes étaient considérés de part et d'autre comme des gages de paix entre les deux nations.

On assure toutefois que le prince de Hohenloe continuera à exercer son influence dans ce sens à Berlin, où on lui assigne une place élevée dans le ministère. Les rumeurs et les rapports des journaux sur les projets de l'Allemagne, sont du reste très contradictoires; mais il faut avouer que les antécédents de M. de Bismarck et tous les symptômes de fièvre belliqueuse que nous venons de constater, sont très peu rassurants.

Deux événements importants viennent de se produire, l'un en Angleterre, l'autre en France.

En Angleterre, c'est l'annonce d'une dissolution très prochaine du parlement, qui du reste tirait à sa fin naturelle et aurait pu à peine avoir une autre session. En France, c'est le rejet par le

sénat, et à une assez forte majorité, du fameux article 7 de la nouvelle loi de l'instruction publique, de M. Jules Ferry, rejet auquel M. Jules Simon n'a pas peu contribué en combattant au nom de la liberté de conscience cette mesure de proscription.

Le premier de ces événements peut avoir une très grande portée sur la politique générale de l'Europe. Que lord Beaconsfield soit battu aux élections, et qu'un ministère partisan de la paix à tout prix remplace celui d'aujourd'hui, l'Angleterre, qui depuis quelque temps avait parlé haut et ferme dans les conseils de l'Europe, perdra par là-même de son prestige. Ses ennemis s'enhardiront et il lui faudra un immense effort pour regagner plus tard le terrain perdu. Peut-être même serait-ce la guerre qui sortirait fatalement de cette politique pacifique en apparence, une guerre plus difficile et plus coûteuse, à raison des reculades que l'on aurait faites pour l'éviter.

Lord Beaconsfield paraît compter surtout sur l'orgueil anglais offensé par l'agitation du *home-rule*, et c'était pour rallier son parti à la rescousse qu'il a fait au parlement cette violente sortie contre les *home-rulers*, sortie qui a pris bien des gens par surprise. Mais le premier ministre aime les coups de théâtre, et cette tactique est tout à fait dans son caractère et dans ses allures. Il a continué ce système dans une lettre adressée au vice-roi d'Irlande, lettre que les chefs du *home-rule* ont acceptée comme une déclaration de guerre à outrance.

Parnell en était au plus beau de sa tournée dans notre fédération, lorsque la nouvelle de la dissolution du parlement est venue le surprendre; il a dû abandonner le projet de visiter Québec et Ottawa, après s'être fait entendre à Toronto et à Montréal, pour retourner en Irlande.

L'enthousiasme des Irlandais de Montréal a été très grand; mais il est plutôt dû à leur patriotisme et aux terribles calamités dont la vieille Erin souffre en ce moment, qu'à l'éloquence de l'agitateur. Celui-ci n'a ni la virulence d'O'Connell, ni les sarcasmes hautains de Smith O'Brien. Il est presque modeste, et surtout tout à fait pratique dans sa manière d'agir et de parler. Ses adversaires et ses partisans ont été également désappointés. Sa modération était du reste de bon goût et de bonne tactique dans les circonstances.

Il y a trois questions dans la question irlandaise. C'est d'abord celle de la misère actuelle. Celle-là reçoit une heureuse solution

par les secours qui arrivent de tous côtés, et qui viennent, puisqu'il faut le dire, plus abondamment d'Amérique que d'Angleterre et d'Ecosse, où se trouve cependant une bien grande part de responsabilité. Il faut espérer que les craintes exprimées d'abord par l'épiscopat ne se réaliseront point, et qu'on ne verra pas des villages entiers décimés par la faim.

La seconde question, c'est celle de la tenure. Ce n'est pas tout que de pallier les maux présents, il faut en prévenir le retour. Or, il n'y a pas d'autre remède qu'un changement radical dans l'exploitation du sol si riche de l'Irlande, qui se trouve maintenant accaparé par un très petit nombre de grands propriétaires. C'est là une question grave et difficile qui touche de près aux fondements même de la société. L'Angleterre ne pourrait-elle pas, comme nous l'avons fait ici au Canada, changer la tenure en indemnisant les grands propriétaires? Il paraîtrait que Parnell aurait pris ici quelques renseignements sur la manière dont le parlement canadien a ajusté ce grand différend, en sauvegardant à la fois les intérêts de l'Etat et ceux des particuliers. Il n'est pas impossible que quelque projet semblable soit proposé à la chambre des communes, et il est à désirer que l'on trouve de ce côté la solution d'une difficulté qui, à un moment donné, est susceptible de paralyser toutes les forces de l'empire.

Enfin la troisième question est celle du *home-rule* ou du gouvernement autonome. Lorsque l'Irlande avait son parlement, c'était un parlement protestant, et quelques-unes des dispositions législatives dont les catholiques ont le plus à se plaindre, datent de cette époque. Aujourd'hui, grâce à l'émancipation des catholiques, la grande majorité d'un nouveau parlement irlandais serait catholique, et l'on conçoit qu'il répugne à l'Angleterre de laisser une minorité protestante sous le coup des représailles que pourrait exercer la majorité après plusieurs siècles d'oppression. Mais n'y aurait-il pas quelque moyen de donner certaines garanties à la minorité? C'est ce qui s'est fait dans notre confédération, qui, ainsi que notre législation au sujet des seigneuries, mériterait d'être étudiée par ceux qui s'occupent aujourd'hui de trouver un remède aux maux de l'Irlande. Dans la province de Québec, par exemple, la majorité catholique et française, divisée en conservateurs et en libéraux, bien loin de chercher à tyranniser la minorité anglaise et protestante, l'a tout particulièrement choyée, chaque parti s'efforçant

de se procurer son appoint. N'est-il pas probable que le même résultat se produirait en Irlande ?

Pour revenir à la France et à l'article 7, le rejet de cette proposition anti-cléricale a gaudement irrité toutes les gauches qui sont la majorité de la chambre. On ne parle de rien moins que d'abolir le sénat ; et d'un autre côté M. de Freycinet aurait déclaré que l'on mettrait en force les vieilles lois tombées en désuétude contre les compagnies religieuses non autorisées. On ne sait pas encore si cette crise se terminera ou non par la résignation de M Jules Ferry.

Une autre grande question qui occupe la France pendant que l'ennemi se prépare peut-être à l'attaquer, — toujours les Grecs du Bas-Empire ! — c'est la question du divorce. Le livre d'Alexandre Dumas, les conférences du père Didon, la brochure de Paul Féval, et d'autres écrits encore la tiennent sur le tapis. Voilà très probablement un nouveau sujet de conflit entre le sénat et l'assemblée législative.

Ajoutons à cela une pièce de Sardou, dans laquelle se trouve traitée la question du mariage civil excluant le mariage religieux. Le célèbre auteur dramatique ayant donné raison à l'idée chrétienne, sa comédie—*Daniel Rochat*—a été sifflée.

Trois hommes qui ont joué chacun d'eux un rôle important dans les affaires de la France, Jules Favre, Granier de Cassagnac et Crémieux sont morts depuis ma revue de fin d'année, dans laquelle j'avais réglé mes comptes avec la nécrologie contemporaine. A ces hommes politiques s'ajoutent deux littérateurs distingués, Poujoulat et M. Prosper Blanchemain, l'un prosateur l'autre poète.

Jules Favre, hier encore, il semble, était une des figures les plus en évidence dans la politique française. On disait les trois Jules, en parlant de lui, de Jules Simon et de Jules Ferry. Les deux autres sont encore sur la scène et, comme on l'a vu, combattent au ce moment l'un pour la liberté de l'enseignement, l'autre pour la tyrannie anti-cléricale. Quant à Jules Favre, il y avait quelque temps qu'il s'était effacé.

Né à Lyon le 22 mars 1809, il aurait aujourd'hui soixante et onze ans. Il débuta comme avocat au barreau de sa ville natale, après avoir fait ses études de droit à Paris, où il avait pris part à la révolution de 1830, et réclamé une république et une assemblée constituante. En 1835, il défendait à Paris les accusés

d'avril, et débutait par ces mots hardis : « Je suis républicain ». Dès ce moment il se fit une grande réputation au barreau de Paris, où il figurait dans toutes les causes célèbres, et se faisait remarquer par une diction élégante, une éloquence trop facile peut-être et une ironie mordante.

A la révolution de février, il fut nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur. Elu membre de l'assemblée, il ne fut pas aussi extrême dans ses votes que l'aurait fait croire sa réputation de révolutionnaire ardent. Après l'élection du dix décembre, il fit une guerre acharnée au président et plus tard à Napoléon III. Le coup d'Etat l'avait écarté pendant six années de la députation. En 1858, il défendait Orsini, et à la suite de ce procès il fut élu au corps législatif par une des circonscriptions de Paris. En 1860 et 1861, il fut bâtonnier du barreau de la capitale. A la chute de l'empire, dont il avait été un des adversaires les plus habiles et les plus éloquents, il devint membre du *gouvernement de la défense nationale*, et comme ministre de la guerre il eut avec le prince de Bismarck cette entrevue célèbre, où il versa des larmes qui ont été attribuées par ses amis à un patriotisme sincère, par ses adversaires à la faiblesse et au dépit. En 1871, il donna sa démission, et reparut au barreau.

Sa mort a soulevé une polémique entre ses anciens amis et ses anciens adversaires. Le *Figaro* a reproduit un portrait de lui écrit en 1862 par Maurice Joly qui, à l'exemple de Labruyère, avait rebaptisé de noms grecs les personnages qu'il faisait poser pour sa galerie biographique.

« Gorgias, y est-il dit, semble plus faire état de parler bien que de parler juste, de plaire que de convaincre, d'éblouir que de persuader ; aussi quand il plaide devant les tribunaux, quelque ardeur qu'il mette en apparence à défendre ses causes, on dirait qu'au fond il lui est indifférent de les gagner ou de les perdre ; on devine qu'il n'est sensible qu'au plaisir de s'entendre parler, qu'il ne s'attache qu'à l'agrément et à la forme de ses expressions, qu'il ne cherche qu'à étonner par l'art avec lequel il sait soutenir les propositions les plus invraisemblables, ébranler les vérités les mieux établies, semant le doute dans les consciences comme le laboureur sème le blé dans les sillons. Aussi par la logique même des choses, c'est toujours à lui que viennent les causes les plus bizarres, les plus scabreuses, les plus impossibles ; on sait que lui seul a le secret de glisser dans l'oreille du juge les

moyens problématiques ou les détails équivoques, tant il a par excellence l'art de dire les choses difficiles ...

« Gorgias apporte à la tribune les qualités et les défauts qui le distinguent au barreau, mais il sait plier son langage aux formes de la discussion politique; les ornements superflus disparaissent de son discours; moins fleuri, il est plus nerveux, plus concis. On voit que ce n'est pas sans profit qu'il a lu et copié maintes fois Thucydide, son contemporain, dont le mâle génie sera toujours le modèle des orateurs et des hommes d'Etat; il lui est resté quelque chose de la forme sévère de ce grand historien; mais il ne sait pas éviter la sécheresse, il divise ses discours en trop de points, et son argumentation rappelle trop la méthode du barreau. »

Granier de Cassagnac a été aussi monarchiste et autoritaire que Jules Favre a été républicain. La mort a cueilli là à droite et à gauche, ce dont elle ne se gêne guère.

Né en 1808 à Bergelle, et ayant fait d'excellentes études à Toulouse, il vint à Paris en 1832. Il écrivit dans le *Journal des Débats* et se distingua par la vigueur et même l'excentricité de sa polémique dans la question des classiques et des romantiques. Il avait entrepris de démolir Racine. Il épousa en 1840, aux Antilles, M^{lle} de Beauvallon, et revint à Paris comme délégué de la Guadeloupe. Il fonda l'*Epoque*, journal qui causa quelque scandale et par la brutalité de ses articles et aussi parce qu'on l'accusa de péculat et de recevoir des subventions secrètes du gouvernement. Les duels, les procès ne lui ont point fait défaut; il a mené une vie fort tapageuse. Son fils, Paul de Cassagnac, sous ce rapport, a bien marché sur ses traces. Les Français ne détestent pas ces caractères hardis et violents, et même ses ennemis ont rendu hommage à sa mémoire. M. Gambetta, en annonçant sa mort à l'assemblée législative, a trouvé des paroles très convenables, qui lui ont valu une lettre de remerciement de la part de Paul de Cassagnac. Il laisse un grand nombre d'ouvrages, dont les plus remarquables sont son *Histoire des classes nobles et des classes anoblies* et son *Histoire du Directoire*.

Isaac Adolphe Crémieux a été comme Jules Favre une des grandes illustrations du barreau et de la politique. Né à Nîmes, en avril 1796, de parents juifs, il fit ses études classiques à Paris, ses études de droit à Aix, et fut admis au barreau de sa ville natale en 1817. Il se fixa plus tard à Paris, où l'avaient déjà amené plusieurs procès politiques.

Ces procès, comme c'est toujours le cas, donnèrent beaucoup d'éclat à sa réputation et finirent par l'entraîner du barreau à la tribune. Quoique libéral, il se chargea en 1830, devant la cour des Pairs, de la défense de M. Guernon Rainville, un des ministres de Charles X ; mais, dit le dictionnaire de Vapereau, après un exorde long et pénible, il tomba évanoui, et son client fut condamné. En 1840, il fit un voyage en Orient dans l'intérêt de ses co-religionnaires. Il entra à la chambre en 1842. Lors de la révolution de 1848 il se prononça d'abord pour la régence de la duchesse d'Orléans, mais se laissa entraîner dans le parti républicain et fit partie du gouvernement provisoire. Cette hésitation fit que, dans une série de jeux de mots réactionnaires sur les membres du gouvernement, dans laquelle Lamartine était appelé *M. de la Tartine*, Arago *M. Arago-Désastre (des astres)*, Garnier-Pagès *Garnier-pas-de-Caisse*, Ledru-Rollin *Ledru-coquin*, Raspail, *Qu'enferons-nous (camphrons-nous)*, on appelait Crémieux, *Cru-Mieux*. Comme ministre de la justice il s'attira par sa modération le mauvais vouloir des républicains exaltés. Il proposa plus tard le rétablissement du divorce, mais sans succès. Il est remarquable que sa mort arrive au moment où cette proposition se discute avec tant d'ardeur. Il favorisa la candidature de Louis Napoléon à la présidence, mais se montra ensuite assez opposé à la politique et aux vues ambitieuses du prince président pour être arrêté et enfermé à Mazas lors du coup d'Etat. Pendant toute la durée de l'empire, il se livra presque exclusivement au barreau. En 1869, lors des nouvelles lois sur le droit de réunion, il sortit de sa retraite et prononça plusieurs discours et conférences sur ce sujet ; mais il échoua dans sa candidature au corps législatif. En 1870, il fut membre du gouvernement de la défense nationale, comme ministre de la justice et fit partie de la délégation qui siégea à Tours et à Bordeaux.

La *Revue de Montréal* a déjà publié un article sur le poète Blanchemain, dont les œuvres, d'un genre délicat et suave, sont généralement empreintes d'un sentiment moral et religieux assez rare à notre époque.

M. Poujoulat a tenu une place très grande dans l'histoire et dans le journalisme. Né à La Fare en 1808, il vint à Paris en 1826, et fut le collaborateur de Michaud pour la *Bibliothèque des croisades*. En 1830, il l'accompagna en Orient, et à leur retour ils firent paraître la *Correspondance d'Orient*. La gloire de Poujoulat est un peu comme un reflet de celle de Michaud, que son *Histoire*

des Croisades a rendu célèbre. Il a cependant écrit seul un très grand nombre d'ouvrages remarquables par les recherches consciencieuses de l'historien, par l'élégance et la sobriété du style. Parmi les plus remarquables, se trouvent son *Histoire de Jérusalem* et son *Histoire de saint Augustin*. Il a fourni de nombreux articles au *Correspondant*, à la *Revue des deux mondes*, et au *Musée des familles*. Après la révolution de 1848, il a été député à l'assemblée constituante, puis à l'assemblée législative. Défenseur sincère et courageux du catholicisme, il est du nombre des écrivains qui ont le plus contribué à le faire aimer et respecter.

P. C.

Montréal, 22 mars, 1880.

LE PURGATOIRE

LETTRES A UN AMI

PREMIÈRE LETTRE

PRÉLIMINAIRES

MON CHER AMI,

C'est bien cela : toujours quelque discussion sur un point ou sur un autre. Tu es né ferrailleur,—passe-moi le mot,—j'aurais dû dire soldat, ou apôtre. Sans doute qu'on n'est pas de ceux qui cherchent partout et à tout propos la guerre ; mais on n'est pas fâché, n'est-il pas vrai, si par hasard quelque nouveau Darès s'avance de lui-même,

... caput altum in praelia tollens (1),—

ce qui ne peut manquer d'arriver de temps à autre, dans le milieu où tu vis, chez un peuple superficiel mais chercheur, qui glisse comme malgré lui sur la pente de l'infidélité.

Assurément, ce n'est pas de toi qu'on pourra jamais dire : c'était un lâche, il n'avait pas le courage de ses convictions ; en pleine possession de la vérité, il l'a tenue captive ; traître à l'Eglise et à la patrie,—ce qui est tout un,—il a renié le sang qui coulait dans ses veines et rougi de Jésus-Christ. Oh ! non ; et moi qui te connais mieux que personne, je serais bien empêché de dire quelle vertu l'emporte chez toi,—proportion gardée, bien entendu,—de la fierté nationale ou de celle de la foi.

Aujourd'hui, c'est donc sur le terrain religieux que l'on t'amène ; et comme tes adversaires ne sont pas tenus, paraît-il, de s'as-

(1) *Enéide*, liv. V, v. 375.

treindre à un ordre logique, ils débutent *ex abrupto* par le purgatoire.

Pas de milieu, disent-ils; ou l'enfer ou le ciel. Et non contents de s'insurger ainsi, sans trop savoir pourquoi, contre une croyance dix-huit fois séculaire, ils ne veulent pas que l'Eglise ait autant droit de s'en rapporter à elle-même pour admettre l'existence du purgatoire, qu'ils ont droit, eux, de se fier à leur propre sagesse pour le nier. Et puisque nous trouvons, nous catholiques, non seulement dans les sublimes caractères qu'elle porte, mais encore dans les livres sacrés, que, l'Eglise, gardienne du dépôt de la révélation divine, a mission de la propager, cette révélation, avec le privilège de ne s'égarer jamais, qu'est-ce que les protestants ont à dire si nous préférons le jugement de l'Eglise à celui de tout autre et au nôtre même, quand il s'agit de vérités dogmatiques ou morales, et en particulier du purgatoire? Peuvent-ils nous reprocher cette liberté sans se contredire eux-mêmes et donner à leur premier principe, — qu'ils étendent au delà de toute raison, — le plus solennel démenti?

Et tes bons amis de là-bas savent-ils bien ce que nous croyons relativement au purgatoire, ou ce que l'Eglise a défini sur ce point? S'ils le savent, ont-ils assez de bonne foi pour s'en tenir à la question, pour ne rien mêler, et assez d'esprit de justice pour ne pas jeter l'ivraie, destinée au feu, parmi le pur froment qui croît dans le champ du père de famille?

Laisse-le moi dire en passant, on se précipite trop dans la discussion; on part en guerre sans avoir clairement déterminé le terrain du combat, l'objet réel de la lutte, et l'on se jette tête baissée sur l'ennemi, absolument comme si tout dépendait de l'ardeur du soldat ou de la multiplicité des coups que l'on porte. Aussi Dieu sait combien de joutes inutiles, funestes même à la vérité, d'où l'on ne remporte, selon l'expression du poète, que des blessures :

Multa viri nequicquam inter se vulnera iactant (1).

D'ailleurs tu le sais mieux que personne, rien de prodigieux comme l'ignorance des protestants à l'endroit des doctrines catholiques. Ils ne veulent ni voir, ni entendre, et cet aveuglement volontaire les autorise, paraît-il, — pour peu qu'ils y soient en-

(2) *Enéide*, liv. V, v. 433.

clins,— à nous prêter toute espèce d'idées ou de croyances imaginaires. C'est ainsi qu'ils vont tout bonnement, et sur plus d'un point, tu le sais, jusqu'à nous ranger parmi les idolâtres.

Si j'avais comme toi l'honneur de disputer avec eux, je leur dirais :

Ah ! ça, beaux sires, gardez vos imaginations pour vous. Quand on a, — comme vous l'avez, — la prétention de se faire soi-même un *credo* d'après une lettre morte que chacun tire impunément de son côté, sans doute que l'imagination n'est pas de trop, si l'on veut paraître quelque peu original et faire école ; mais cela vous regarde uniquement. Pour nous, catholiques, c'est tout différent : en fait de *credo*, nous ne faisons rien que recevoir. C'est l'Eglise qui nous le donne, et l'Eglise elle-même ne l'a pas inventé, mais reçu de Jésus-Christ. Seulement, elle a mission—c'est bien prouvé—pour nous le transmettre sans tache et le conserver pur et intact à travers les siècles qui s'écoulent, les systèmes qui s'effacent et les révolutions qui détruisent tout, excepté la vérité.

Voyons donc en deux mots ce que l'Eglise nous enseigne au sujet du purgatoire :

1^o Il y a un purgatoire.

2^o Les âmes du purgatoire sont secourues par les suffrages des fidèles qui sont sur la terre.

Voilà tout le dogme du purgatoire.

L'Eglise ne définit sur cette matière rien de plus, rien de moins.

Tout catholique un tant soit peu instruit sait cela.

Or, on entend par *purgatoire*, non pas précisément un lieu, comme on se l'imagine quelquefois, mais une situation, un état d'expiation temporaire dans lequel les âmes des justes obligées de satisfaire à la justice de Dieu, soit pour des péchés véniels, soit pour des péchés mortels déjà remis quant à la culpabilité, sont détenues jusqu'à ce qu'elles deviennent dignes d'être admises à jouir du bonheur éternel.

Consultez l'histoire du dogme catholique depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII, vous y verrez bien que l'Eglise parle du purgatoire, et à plusieurs reprises, mais que jamais elle n'en parle autrement que je ne dis là.

Sans tenir compte des conciles spéciaux,—de Carthage (troisième, c. 29, et quatrième, c. 79) ; premier de Bracara, c. 34, 39 ; troi-

sième de Tolède, c. 21 ; de Valence, I, c. 2 ; d'Orléans, II, c. 14 ; de Worms, 868, c. 80, etc., etc.,—qui sont autant de témoins irrécusables de la doctrine de l'Eglise, on n'a qu'à prêter l'oreille à la grande voix des conciles œcuméniques, qui sont vraiment l'Eglise elle-même :

Le quatrième de Latran (1215), c. 66 ;

Le deuxième de Lyon (1274) ;

Le concile de Ferrare-Florence (1438-1439), où les Eglises d'Occident et d'Orient s'entendirent sur le dogme du purgatoire, en particulier dans le célèbre acte d'union du 6 juillet.

Ecoutez le concile de Trente (1545-1563), promulguant avec solennité la foi de l'Eglise sur ce sujet :

« Si quelqu'un dit que, par la grâce de la justification, la culpé et la peine éternelle sont tellement remises au pénitent qu'il ne lui reste plus de peine temporelle à souffrir, ou en ce monde, ou en l'autre dans le purgatoire, avant d'entrer dans le royaume des cieus, qu'il soit anathème (1).

Le même concile, parlant du saint sacrifice de la messe, dit qu'il est offert : « non seulement pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres nécessités des fidèles vivants, mais encore pour ceux qui, morts dans le Seigneur, ne sont pas pleinement justifiés (2). »

Plus loin :

« Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe est un sacrifice de louange et d'action de grâce, ou une pure commémoration du sacrifice de la croix, mais qu'il n'est pas propitiatoire ; ou que ne profitant qu'au seul communiant, il ne doit point être offert pour les vivants et pour les morts, pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres nécessités, qu'il soit anathème (3). »

(1) Si quis dixerit post acceptam iustificationis gratiam cuilibet peccatori poenitenti ita culpam remitti et reatum aeternae poenae deleri dixerit, ut nullus remaneat reatus poenae temporalis exsolvendae vel in hoc saeculo, vel in futuro in purgatorio, antequam ad regna coelorum aditus patere possit ; anathema sit. (Sess. 6, can. 30.)

(2) Quare non solum pro fidelium vivorum peccatis, poenis, satisfactionibus et aliis necessitatibus, sed et pro defunctis in Christo nondum ad plenum purgatis rite iuxta Apostolorum traditionem offertur. (Sess. XXII, c. II.)

(3) Si quis dixerit missae sacrificium tantum esse laudis et gratiarum actionis, aut nudam commemorationem sacrificii in cruce peracti, non autem

Enfin, le même saint concile porte le décret suivant touchant le purgatoire :

« Comme l'Eglise catholique, dirigée par l'Esprit-Saint selon les saintes lettres et l'antique tradition des Pères, a enseigné et dans les sacrés conciles et tout récemment dans ce synode œcuménique, qu'il y a un purgatoire, et que les âmes qui y sont détenues sont soulagées par les suffrages des fidèles, et surtout par le sacrifice agréable de l'autel, le saint synode prescrit aux évêques de faire en sorte que la saine doctrine touchant le purgatoire, telle qu'elle a été transmise par les saints Pères et les sacrés conciles, soit professée par les fidèles de Jésus-Christ, maintenue, enseignée et prêchée partout. Au près du peuple moins instruit, les questions trop subtiles ou difficiles, qui, pour la plupart, ne peuvent servir à l'édification ni au progrès de la dévotion, on doit les éviter dans l'enseignement populaire. De même, ce qui est incertain, ou invraisemblable, les évêques ne doivent pas permettre qu'on le propage ou qu'on en fasse l'objet de dissertations publiques. Quant aux questions de pure curiosité, ou qui peuvent nourrir la superstition ou favoriser un gain sordide, que les évêques les proscrivent comme des scandales et des occasions de chute pour les fidèles. Qu'ils fassent en sorte que les suffrages des vivants, le sacrifice de la messe, les prières, les aumônes, et autres œuvres pieuses que les fidèles ont coutume d'offrir pour les fidèles défunts, soient conformes aux règles de l'Eglise, accompagnés de piété et de dévotion (1). »

propitiatorium ; vel soli prodesse sumenti, neque pro vivis et defunctis pro peccatis, poenis, satisfactionibus et aliis necessitatibus offerri debere : anathema sit. (Sess. XXII, can. III.)

(1) Cum catholica ecclesia, Spiritu sancto edocta ex sacris litteris et antiqua Patrum traditione, in sacris conciliis et novissime in hac œcumenica synodo docuerit, purgatorium esse, animasque ibi detentas fidelium suffragiis, potissimum vero acceptabili altaris sacrificio iuari, præcipit sancta synodus episcopis, ut sanam de purgatorio doctrinam a sanctis Patribus et sacris conciliis traditam a Christi fidelibus credi, teneri, doceri et ubique prædicari diligenter studeant. Apud rudem ver plebem difficiliore ac subtiliores quaestiones, quæque ad aedificationem non faciunt, et ex quibus plerumque nulla sit pietatis accessio, a popularibus concionibus secludantur. Incerta item vel quæ specie falsi laborant vulgari ac tractari non permittant. Ea vero quæ ad curiositatem quamdam aut superstitionem spectant, vel turpe lucrum sapiunt, tanquam scandala et fidelium offendicula prohibeant. Curent autem episcopi, ut fidelium vivorum suffragia, missarum scilicet sacrificia, orationes, eleemosynæ, aliæque pietatis opera, quæ a fidelibus pro aliis fidelibus defunctis fieri consueverunt, secundum ecclesiae instituta pie et devote fiant... (Sess. XXV. in *Decreto de purgatorio*.)

L'Eglise a dressé pour tous ses enfants une profession de foi solennelle. Qu'y voit-on concernant le purgatoire? Pas autre chose que ceci :

« Je crois fermement qu'il y a un purgatoire, et que les âmes y sont soulagées par les suffrages des fidèles (1). »

C'est ainsi que s'exprime le catéchisme romain, *art. V, quaest. 3*, ainsi que le *Corp. Jur. can.*, par exemple, *de Consecr.*, Dist. II, c. 72, Dist. VII, c. 6, *Decret.*, *caus. XIII, quaest. 2*, c. 23, *Decret.*, Dist. 25, c. 4 et 5.

C'est donc bien réellement aux deux points énoncés plus haut que se réduit tout le dogme du purgatoire. Il est vrai qu'à ces deux points plus solides que le roc, s'en rattachent une foule d'autres,— et quelques-uns très-intimement,— mais enfin, parmi tous ces points, il n'y a pas une seule proposition définie par l'Eglise, pas un seul dogme.

Donnons quelques exemples.

Il y a un purgatoire, oui, c'est de foi.

— Mais ce purgatoire où est-il?

— Est-il attaché à un lieu corporel?

— Ce lieu est-il unique et bien défini, ou multiple et indéterminé, par exemple relié aux divers endroits où s'est commis le péché?

— Se trouve-t-il dans une région mitoyenne, entre le ciel et la terre, ou dans une région souterraine?

— Quelle position occupe-t-il par rapport aux limbes et à l'enfer?

Les âmes qui souffrent dans le purgatoire peuvent être secourues par l'intercession des fidèles, oui, c'est de foi.

Mais le nombre, la nature, la qualité, la rigueur, l'économie, la durée de ces peines, autant de questions difficiles à résoudre.

— Est-ce la peine du dam, ou la peine du sens, ou les deux à la fois?

— Est-ce une tristesse, et quelle tristesse?

— Est-ce du feu réel, ou un feu métaphorique?

— S'il est réel, comment agit-il sur les âmes?

— Les peines sont-elles constantes et toujours les mêmes, ou

(1) *Constanter teneo purgatorium esse, animasque ibi detentas fidelium suffragiis iuvari. (Ex fidei professione, iussu Pie IV (1559-1565) edita.)*

diminuent-elles avec le temps, et peuvent-elles subir une interruption ?

— Toutes les âmes du purgatoire éprouvent-elles la peine du sens ?

— Les peines du purgatoire sont-elles plus grandes que toutes celles de cette vie, etc. ?

— Quelle en est l'extrême limite ?

— Jusqu'à quel point les âmes qui souffrent sont-elles soulagées par nos prières, à quelles conditions, et comment ?

— Combien d'âmes dans le purgatoire ?

Autant de questions,—avec beaucoup d'autres,—qu'on peut appeler ouvertes, non pas en ce sens qu'il n'y ait pas çà et là certaines propositions sur lesquelles s'accordent généralement les théologiens, des propositions que l'Eglise préfère, qu'il serait imprudent ou téméraire, pour dire le moins possible, de contredire, en s'écartant de la voie commune; mais en ce sens que ces questions forment autant de points que l'Eglise n'a pas définitivement décidés, qui ne sont pas dogmes.

Or, avant tout, c'est du dogme qu'il s'agit.

Là, point de merci. Le dogme vient d'en haut, revêtu d'un éclat divin. Accueillons-le avec respect, gardons-le avec amour, portons-le au loin, répandons-le partout, défendons-le, vengeons-le si on l'attaque. Ne craignons rien, car Dieu veille au cœur de la place forte. Il peut tomber quelques combattants çà et là, dans la plaine, mais la citadelle défie tous les assauts du monde et de l'enfer.

On ne triomphe pas de Dieu.

Mais une chose que je te recommanderais, à ce propos, et avec instance, au nom de l'Eglise que tu aimes tant, au nom de Jésus-Christ lui-même qui s'est livré pour elle, c'est de bien prendre garde de ne jamais mêler tes idées particulières, tes doctrines, tes vues, en un mot ta cause personnelle à la cause de l'Eglise.

Il y a des gens qui croient ou semblent croire que tout ce qu'ils pensent est de foi *ipso facto*, ou voisin du dogme. On n'est pas libre de contredire ces gens-là, et ils montrent d'autant plus de zèle et d'ardeur dans l'attaque, de violence et d'acharnement dans le combat, qu'ils sont plus humainement et personnellement intéressés à la victoire. Au fond, ce n'est pas de l'enseignement de

l'Eglise qu'ils s'occupent, ou de la doctrine catholique, ou de la foi. Tout cela les touche assez peu. Mais ce qui les touche beaucoup, c'est le triomphe de certains intérêts, le sort des partis, la ruine d'un adversaire. Voilà leur ambition. Mais comme ils tiennent fortement aux apparences, dans l'intérêt de leur cause, et encore plus au prestige, au respect qui entoure le drapeau religieux, ils élèvent ce drapeau au-dessus de leur tête, et se transforment en soldats de la foi, en sauveurs de l'Eglise. Alors que peuvent être leurs adversaires, sinon des lâches, des aveugles ou des impies ?

— Mais ils sont de bonne foi...

— Soit, de la bonne foi, j'en suppose à tout le monde. Sinon, je traiterais comme de vils pharisiens ces hommes qui se substituent à l'Eglise sous prétexte de combattre pour elle, qui façonnent à leur image les doctrines les plus sacrées, qui font de leurs traditions, de leurs imaginations, de leurs chimères, de leurs convoitises même une religion, un fagot destiné aux épaules de leurs frères !

Et quand ces théories si peu catholiques auront été trouvées fausses et absurdes, quand ces marchands du temple auront été pris en flagrant délit d'hétérodoxie et d'ambitions purement temporelles, quel scandale pour ceux qui les suivaient de confiance, en aveugles, et pour les faibles, et pour les ennemis de la foi ! Quel dégoût n'éprouveront pas les véritables chrétiens, ceux qui reçoivent ou veulent connaître la religion comme elle est, et la pratiquer sans peur et sans reproche !

Mais je cède la parole à un autre.

« Qu'il me soit permis, dit le savant et pieux père Cornoldi, d'exprimer un très ardent désir : c'est que les académiciens ne se permettent pas de donner le titre de *catholique* à tel enseignement en particulier ou à telle doctrine, à telle école ou à telle autre. Cela pourrait servir comme de mot d'ordre, pour faire passer comme catholiques des doctrines particulières sur lesquelles l'Eglise ne s'est pas formellement prononcée. Quand on dit doctrine *catholique*, on entend spécialement une doctrine définie par l'Eglise et par conséquent une doctrine absolument vraie et immuable. De nos jours, les savants matérialistes et athées s'arrogent le droit de toujours parler au nom de la science, et ils ont su, à force d'agitation et de bruit, propager tellement parmi les simples leur pitoyable sophisme, qui confond la science avec

les savants, que les erreurs et les fausses hypothèses de ces derniers sont considérées par un grand nombre comme des doctrines de la première. Les philosophes catholiques ne doivent pas de leur côté imiter ces hommes sur un autre terrain, et par conséquent ils n'ont que faire de donner le titre de catholique à une doctrine, parce qu'elle leur paraît vraie, ou encore *leur semble* plus conforme aux enseignements de l'Eglise. C'est pour cela que je m'abstiens de donner ce titre, de catholique, même à une doctrine philosophique qui est, aux yeux de tous les catholiques, la plus vénérable, à savoir, la doctrine de saint Thomas d'Aquin, soutenue par des milliers de docteurs catholiques. N'appelons catholiques dans cette doctrine, que les propositions qui ont été expressément définies par l'Eglise (1). »

Assez là-dessus. L'histoire, que tu lis continuellement, ne te rappelleras que trop cette vérité d'expérience.

L'Eglise était en possession de croire et d'enseigner qu'il existe un purgatoire et que les suffrages des fidèles ont pour effet de soulager les âmes des justes qui souffrent, quand les prétendus réformateurs du XVI^e siècle s'écrièrent tout à coup qu'on faisait fausse route, c'est-à-dire que l'enseignement dogmatique de l'Eglise de Jésus-Christ, qui ne peut jamais faillir, heurtait les nouvelles théories dont ils avaient besoin. La croyance concernant le purgatoire, et l'utilité des suffrages, leur nuisait ; donc plus de purgatoire ni de suffrages.

Luther hésita bien un peu, avant de sabrer ces deux points de doctrine, mais il passa outre. Quant à Calvin, il n'eut pas de ces scrupules.

« Criez, disait-il, criez de toute la puissance de votre voix, de votre gosier, de vos entrailles, que le purgatoire n'est autre chose qu'une funeste invention de satan, qui anéantit la croix de Jésus-Christ, qui couvre la miséricorde de Dieu d'une honte insupportable, qui ébranle et renverse notre foi de fond en comble (2). »

Toutefois, pour être justes, disons que si les pères du protestantisme ont eu le mérite de proclamer cette erreur, ils n'ont pas celui d'en avoir fait la découverte.

Bien avant eux, au IV^e siècle, Aérius avait déjà nié, sinon le purgatoire, du moins l'utilité des suffrages pour les morts. Il est

(1) *La scienza italiana*, anno II, vol. I, p. 315.

(2) *Instit.* lib. III, cap. V, sect. 3.

bien vrai qu'il y a une certaine connexion entre l'existence du purgatoire et l'efficacité des suffrages. Si l'efficacité des suffrages existe, il faut qu'il y ait un purgatoire, car on ne peut pas prier efficacement pour le soulagement d'âmes qui ne souffrent pas. Mais la réciprocité n'est pas vraie. De ce que les suffrages n'auraient point l'efficacité de soulager les âmes des fidèles défunts, il ne s'ensuit pas nécessairement que celles-ci n'aient rien à payer à la rigueur de la justice vindicative. Aérius n'avait donc découvert, au IV^e siècle, qu'une partie de l'erreur dont se glorifient les protestants du XVI^e, ce qui a suffi néanmoins pour en faire un hérétique, aux yeux de tout le monde chrétien.

Sans parler de quelques sectaires qui n'iaient, dit-on, le purgatoire vers le temps de saint Jérôme (331-420), on voit que plus tard les Albanais (VII^e siècle) n'admettaient ni purgatoire, ni enfer, ni aucune espèce de peine au delà de la vie présente (1).

La même erreur fut soutenue par les Albigeois (2). Puis vinrent les Apostoliques, contemporains de saint Bernard (1091-1153), les Pétrobrusiens (3), les Vaudois (4).

(1) Les Albanais parurent principalement dans l'Albanie, ou dans la partie orientale de la Géorgie. Ils renouvelèrent la plupart des erreurs des manichéens et des autres hérétiques qui avaient vécu depuis plus de trois cents ans. *Pratéole*.

(2) Nom général donné aux hérétiques qui parurent en France dans les XI^e et XIII^e siècles, et qui furent ainsi nommés, parce qu'ils se multiplièrent non seulement aux environs d'Albi, mais encore dans le bas Languedoc, dont les habitants sont nommés par les auteurs de ce temps-là *Albigenses*. Le fond de leur doctrine était le manichéisme, mais différemment modifié par les visions des différents chefs qui l'avaient prêché en France, tels que Pierre de Bruys, Henri son disciple, Arnaud de Bresse, etc. *Bergier*.

(3) Disciples de Pierre de Bruys, hérétique, né en Dauphiné, qui enseigna ses erreurs vers l'an 1110; sa secte se répandit dans les provinces méridionales de France. Ils soutenaient beaucoup d'erreurs, outre celles qui regardaient le purgatoire, et plusieurs auteurs les ont accusés de manichéisme.

(4) Ces hérétiques ont fait beaucoup de bruit en France dans le XII^e et le XIII^e siècle. Nommés aussi *pauvres de Lyon*, *léonistes*, *ensabalés*, ou *insabalés*, parce qu'ils portaient des savates ou des sandales, ils ont commencé l'an 1160, par un nommé *Pierre Valdo*, marchand de Lyon. Il n'y eut rien de constant chez eux qu'une ignorance grossière et une haine aveugle contre le clergé catholique. Ils changèrent de dogmes toutes les fois que leur intérêt parut l'exiger; ils se joignirent indifféremment à toutes les sectes du XII^e et du XIII^e siècles, sans s'embarrasser de ce qu'elles croyaient ou ne croyaient pas. *Bergier*.

Enfin on retrouve quelques traces de cette hérésie chez les Arméniens, les Ruthènes, et, dans une certaine mesure, chez les Grecs, comme on le voit par saint Thomas et par le concile de Florence-Ferrare.

Toutes les sectes que je viens de mentionner avaient passé successivement comme les sables que la tempête soulève et emporte au loin, lorsque Luther, dont le *credo* n'existe déjà plus, entreprit de renouveler ces erreurs plusieurs fois proscrites. La doctrine du purgatoire, disait-il d'abord, n'est pas contenue dans l'Écriture... Puis, ayant déjà posé en principe qu'on doit rejeter absolument tout ce qui n'est pas dans l'Écriture, il fallut bien, d'après la logique même de l'erreur, se résoudre à conclure : donc il n'y a pas de purgatoire.

Calvin (1509-1564), Brentius, Pierre le Martyr, etc., et tous les sectaires ou hérétiques qui vinrent après lui, marchèrent sur ses traces.

Quelle était la futilité de leurs arguments, nous le verrons plus tard.

Avant tout, établissons les deux grandes vérités proclamées par l'Église, savoir :

Qu'il y a un purgatoire ;

Que les âmes y sont soulagées par l'intercession des fidèles.

C'est ce que je ferai dans une prochaine lettre.

En attendant, puisque nous en sommes aux préliminaires, ajoutons encore un mot pour faire bien connaître le point de vue auquel nous devons nous mettre, ainsi que la nature et la portée des démonstrations qui vont suivre.

Il s'agit de démontrer, ou de justifier l'enseignement de l'Église concernant le purgatoire. Si l'on s'adressait à des catholiques, on pourrait se contenter, après avoir énoncé clairement le dogme, d'amener à son appui l'Écriture, le témoignage des saints Pères, etc. Mais pourquoi même aller jusque-là ? Quel serait le but d'une pareille démonstration ? Est-ce que les catholiques ont besoin d'autre démonstration que celle qui établit l'autorité de l'Église ? Faudra-t-il leur démontrer chaque dogme en particulier ? Voudrait-on, au moyen de raisonnements, les amener à recevoir un dogme qu'ils refusent de croire ou dissiper un doute qu'ils accueillent dans leur esprit et entretiennent librement ? Non, pas du tout. Un catholique, par là-même qu'il est catholique, s'incline devant la divine autorité de l'Église, admet tous les dogmes

qu'elle enseigne, sait qu'il ne peut ni les nier, ni les révoquer en doute, sans rompre avec Jésus-Christ. S'il cherche la vérité dans l'Écriture et la tradition, et les Pères, etc., ce n'est donc pas qu'il ait cessé de croire tel ou tel dogme ou qu'il entretienne le moindre doute sur un point quelconque, non ; mais c'est uniquement qu'il veut s'éclairer davantage. Sachant, par le témoignage de l'Église, que telle vérité est révélée de Dieu, et croyant à l'Église parce que, assistée de l'Esprit-Saint, elle ne peut ni se tromper ni nous tromper, il adhère fortement à cette vérité, et se tient vigoureusement, de toute la force de la nature et de la grâce réunies, sur le roc inébranlable de la foi. Puis, sans jamais abandonner ce terrain solide, il porte librement ses regards çà et là, autour de lui, de tous les côtés où se produit la lumière. C'est l'application de ce mot célèbre : *Fides quaerens intellectum*.

Mais si l'on s'adresse à des protestants, faudra-t-il faire abstraction de l'Église, dont ils ne reconnaissent pas l'autorité ? Non. Et voilà un point qu'on oublie trop. Les protestants ne reconnaissent pas l'Église, c'est vrai ; mais ils doivent la reconnaître, et rien n'empêche de les ramener là sans cesse, à mesure qu'ils essayent d'échapper. Est-ce qu'on ne peut pas prouver, en partant de l'Écriture même, l'autorité de cette Église, dont le centre est à Rome et le bras partout ? Sans doute. Eh bien, qui m'empêche alors de commencer, l'Écriture en main, par établir la fonction, l'autorité, l'infailibilité de cette Église ? Qui m'empêche de conclure que tous les hommes, protestants comme catholiques, doivent s'incliner devant elle, et que si elle nous dit qu'une vérité est révélée, c'est qu'il en est ainsi en effet et que nous devons croire cette vérité ?

Non seulement je puis, mais je dois faire ainsi, si je veux réellement tirer mon frère de l'abîme du jugement privé. Que le protestant admette s'il le veut, isolément, chacun des dogmes catholiques, tant qu'il ne les admet qu'au nom de son propre jugement et non pas en vertu de l'obéissance qu'il doit à l'Église, il n'en continue pas moins d'être ce qu'il est, un protestant. Quand il accueillera la vérité comme venant de Dieu, parce que l'Église, assistée de l'Esprit-Saint, en témoigne, il sera catholique ; jamais autrement.

Ma deuxième lettre le mois prochain.

Au revoir.

L'abbé CHANDONNET.